



# Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

## RAPPORT

### *Réorganisation de la filière « pruneau d'Agen »*

établi par

***Christian TAUPIAC***

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Juin 2012

CGAAER n°11107

# Sommaire

Résumé .....	3
Remerciements .....	5
I. Eléments de contexte de la mission .....	6
I.1. Contexte historique et économique.....	6
I.2. Les raisons des tensions au sein de la filière « pruneau d'Agen ».....	6
II. Origine et enjeux de la mission.....	7
II.1. Les objectifs de la mission .....	7
II.2. Le mandat.....	8
II.3. Déroulement.....	8
III. Les résultats .....	9
III.1. Dans le cadre des termes de référence .....	9
III.2. Au-delà des termes de référence .....	12
IV. Risques et conclusion.....	13
Les Annexes .....	14
Annexe 1 : Lettre de commande.....	15
Annexe 2 : Mandat de Christian Taupiac.....	16
Annexe 3 : Prolongation de la mission de Christian Taupiac .....	18
Annexe 4 : Liste des contacts de la filière.....	19
Annexe 5a : Feuille de route 1 .....	21
Annexe 5b : Feuille de route 1 - Directives du médiateur .....	25
Annexe 6 : Feuille de route 2 .....	29
Annexe 7 : Propositions du médiateur à la journée de la prune .....	32
Annexe 8 : Propositions finales du médiateur (gouvernance et organisation interpro) .....	49
Annexe 9 : Extrait statuts SICA U2P.....	58
Annexe 10 : CR AG producteurs (AOPn/CEP) 19/06/2012.....	61
Annexe 11 : CR AG Interprofession (BIP) 22/06/2012.....	66
Annexe 12 : Economie de la filière .....	72
Annexe 13 : Lettres Préfet au médiateur (03/05/2012), élus (31/05/2012) et CR réunions acteurs .....	76

## Résumé

### Mots clés : filière pruneau d'Agen, Lot et Garonne, IGP, prune d'ente, médiation

La filière « pruneau d'Agen » reconnue comme modèle d'organisation autour d'une interprofession (BIP) installée depuis 1963 a fait du pruneau d'Agen un produit de qualité, mondialement reconnu, et protégé par une IGP (depuis 2002) sur l'espace européen.

Encore en 2011, cette filière générait un chiffre d'affaires de 224M€, fournissait de l'emploi à environ 10 000 personnes dans un contexte d'agriculture familiale concentrée sur le Sud-Ouest et notamment en Lot et Garonne (70% du verger français de prune d'ente, 1/3 des exploitations agricoles concernées). Elle recevait en 2010 une aide européenne d'un montant de l'ordre de 40 M€ par an.

En 2008, la rupture de l'équilibre entre acteurs de la filière, provoquée une série de causes imbriquées (cf. détail dans le texte § I.2) a produit un faisceau de tensions qui a bloqué le fonctionnement de l'interprofession et laissé entrevoir une remise en cause de l'ensemble de la filière.

C'est dans ce contexte que le Préfet du Lot-et-Garonne a demandé au ministère d'accompagner la réorganisation de l'interprofession, ce qui a été fait par le biais de l'envoi d'un médiateur, l'Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts Christian Taupiac, membre du CGAAER.

Entamée en Octobre 2011 la médiation a, dans un premier temps, procédé à une analyse des causes des dysfonctionnements de l'interprofession. Mi Décembre, elle proposait une première feuille de route à des ateliers réunissant acteurs et partenaires (dont banques et administrations territoriales) de la filière.

Le 15 février 2012, à l'occasion de la réunion annuelle de la Journée de la Prune, le médiateur proposait les conclusions des ateliers (cf. annexe 7). Ces conclusions rassemblaient l'esquisse d'une vision commune possible pour le futur de la filière, ainsi qu'un ensemble de mesures à prendre à court et moyen termes. Ces principes étaient déclinés en cinq points :

- 1 Etre présents sur tous les marchés et notamment l'export
- 2 Adapter la production aux marchés segmentés
- 3 Réviser la qualification du pruneau pour récupérer une image « produit » dégradée
- 4 Rechercher un nouvel équilibre dans la filière, basé sur la régulation de l'offre
- 5 Réformer l'interprofession (la rendre plus visible, plus efficace).

Ces principes ont été acceptés sur le champ par l'ensemble des dirigeants de la filière, devant les pruniculteurs réunis et ce, en présence des politiques, du Préfet, des administrations locales et régionales et du Crédit Agricole, principale banque du secteur, laquelle adressait à cette occasion, un message particulièrement remarqué, d'encouragement au maintien d'une filière, sous réserve d'en réformer le mode de fonctionnement.

Début Mars, une feuille de route n°2 a été posée par le médiateur pour identifier l'organisation interprofessionnelle en adéquation avec cette vision et les attentes des producteurs et des transformateurs. Mais ce n'est que le 12 Juin, après maintes négociations que le médiateur a pu délivrer la proposition objet des termes de référence de sa mission (cf. annexe 8) portant :

- Les principes d'une nouvelle gouvernance centrée sur 2 collèges et sur les modes de prise de décision au sein de ces deux collèges abandonnant le principe de la représentation « 1 homme 1 voix » et prenant en considération le poids économique des acteurs ;
- Le projet de réorganisation de l'interprofession confirmant d'abord le principe de la nécessité d'une interprofession, principe reconnu par tous les acteurs ; entérinant une simplification et un regroupement des organes en un seul lieu.

Cette proposition a été acceptée par les producteurs (actée lors de l'AG de l'AOP du 19 juin) puis par l'ensemble des acteurs concernés par l'interprofession (actes de l'AG BIP du 22 Juin).

De plus, le comité de direction qui suivait immédiatement l'AG du BIP mandatait le futur « patron » de l'interprofession et lui fixait un calendrier pour la présentation des nouveaux statuts dans le cadre fixé par le médiateur. Ces nouveaux statuts seront présentés officiellement par la nouvelle équipe devant tous les acteurs de la filière dans les délais les plus brefs, devant l'autorité préfectorale.

Outre les résultats attendus sur le plan strictement « gouvernance de l'interprofession», la médiation a contribué :

- A la mise en place d'un pôle de régulation de l'offre, avec la création d'une SICA (U2P) regroupant les OP associatives, qui devrait gérer plus de 60% de l'offre. Ce pôle est effectif. Cette création devrait être déterminante dans le rétablissement d'un équilibre durable au sein de la filière
- A convaincre l'acteur dominant, France Prune et sa filiale Maitre Prunille (65% du pruneau commercialisé) de confirmer la nécessité d'une interprofession et de s'investir dans un rôle de leader.
- A obtenir l'association des banques (CA essentiellement), des administrations locales et régionales, des élus locaux à cette rénovation de la filière.
- A créer une position commune, et très positive, des 3 syndicats agricoles (CR, FDSEA et JA) sur ce dossier et à les convaincre de ne plus s'insérer dans les discussions (notamment à caractère économique) entre acteurs mais à se consacrer à l'information et la formation de l'ensemble des pruniculteurs..

Cependant, si la médiation a permis l'émergence d'un cadre de négociations, elle n'ignore pas les risques qui demeurent sur le devenir de cette filière et qui ne manqueront pas d'émerger dès que les partenaires entreront en négociations. Ces principaux risques sont en particulier:

- Les conditions du nécessaire relèvement du prix aux producteurs,
- Le soutien réel des banques au financement de la régulation de l'offre (SICA U2P),
- La capacité des acteurs de l'export à répondre de façon concertée à la virulente concurrence chilienne (avec l'appui possible d'UBIFRANCE),
- La capacité des acteurs à préparer un projet commun de reconquête de la compétitivité susceptible de capter une aide européenne qui reste nécessaire.

La médiation recommande la création d'un groupe de sages chargé de veiller au maintien de l'état d'esprit des conditions de dialogue qui a prévalu pendant la mission.

## Remerciements

La complexité de la situation n'aurait pas permis d'aboutir aux résultats enregistrés sans l'adhésion des principaux acteurs et partenaires. Le médiateur tient en particulier à souligner :

- La permanence et la pertinence de l'**appui des syndicats agricoles** (Coordination Rurale, FDSEA, J.A.) et du syndicat spécifique (GED), unis pour une fois sur ce dossier. Ils ont déstabilisé les jeux de rôle en place et mobilisé les troupes pour forcer un aboutissement,
- Le soutien immédiat et constant de la **chambre d'agriculture** qui a assuré si besoin de son soutien logistique pendant et après la mission si besoin était,
- L'attention des **élus locaux**, réunis autour du médiateur pour le suivi des propositions de la mission,
- L'efficacité de la **DDT** et son appui technique permanent. Merci pour la pertinence des conseils,
- La foi des **Préfets** qui se sont succédés et de la fermeté de leur soutien (cf. annexe 13),
- La disponibilité des « **grands anciens** » de la filière (MM Bissieres, Valay, Delmas) qui ont su donner parrainer l'entrée en mission du médiateur.

Tout spécialement, le médiateur tient à remercier :

- le **groupe des pruniculteurs et industriels qui a accepté, depuis le démarrage de la mission de médiation, de jouer le rôle de « garde rapprochée » du médiateur** en lui décodant les signaux de cette filière complexe, en l'a aidant à formuler ses propositions avant leur présentation pour en assurer la faisabilité. Il leur a fallu du courage, tant c'était risqué pour eux (et la prise en charge de leur production) et du temps (au vu des nombreuses sollicitations du médiateur)
- Le Crédit Agricole qui a accepté de jouer un rôle – non plus seulement de « guichet » mais un rôle de véritable partenaire. Les prises de position, la coopération du C.A. a été et devrait rester un élément FONDAMENTAL et nouveau dans le devenir de la filière.

## I. Eléments de contexte de la mission

### I.1. Contexte historique et économique

Depuis plusieurs décennies, la filière « pruneau d’Agen » était reconnue comme modèle d’organisation avec une interprofession (Bureau Interprofessionnel du Pruneau / BIP) installée depuis 1963, qui a fait du pruneau d’Agen un produit de qualité, mondialement reconnu, et protégé par une IGP (depuis 2002) sur l’espace européen.

Encore en 2011, cette filière générait un chiffre d’affaires de 224M€, fournissait de l’emploi à environ 10 000 personnes dans un contexte d’agriculture familiale concentrée sur le Sud-Ouest et notamment en Lot et Garonne (70% du verger français de prune d’ente, 1/3 des exploitations agricoles concernées). Elle recevait en 2010 une aide européenne d’un montant de l’ordre de 40 M€ par an.

### I.2. Les raisons des tensions au sein de la filière « pruneau d’Agen »

Depuis 2-3 ans, des tensions se sont installées au sein de la filière :

- **Entre producteurs** autour d’organisations professionnelles (OP) dont 3 coopératives regroupant environ 500 adhérents et 3 « Indépendants » (= associatifs avec environ 900 adhérents), tentées par la diabolisation de l’autre, le syndicat spécifique au pruneau (GED) n’arrivant pas à faire prévaloir la force des liens résultant de la pratique du même métier : celui de pruniculteur.
- **Entre Industriels** (= « transformateurs » dans le langage filière) : l’émergence d’une concurrence sud-américaine (Chili) en rapide croissance a restreint le champ des exportations françaises, obligeant certains opérateurs export français à se replier sur le marché hexagonal au prix de « dumping » important pour écouler leurs stocks. Ainsi certaines enseignes de grande distribution se sont vu proposer en 2011 des pruneaux à -15, -20% par rapport aux prix de l’année précédente ! Le tout provoquant la disparition ou l’affaiblissement de petits opérateurs du pruneau dont celui du n°2 de la filière (établissement Laparre en 2008) et la rupture d’un équilibre de filière : le groupe France Prune se trouvant propulsé en position « sur-dominante » avec près de 65% des volumes commercialisés
- **Entre industriels et producteurs**, du fait d’une baisse sensible de revenus des pruniculteurs liée (i) à la baisse sensible des prix payés par les transformateurs, (ii) à l’augmentation des charges (énergie notamment dont +12% sur le gaz en 2011, qui représente 50% du coût de production du pruneau), (iii) à des prélèvements « export » exécutés par les industriels sous prétexte de reconquête de compétitivité, (iv) à des délais de paiement inadmissibles (la campagne 2010 a été payée grâce à la médiation du Préfet) en Mars 2012 !

- **Entre syndicats** : Le Lot-et-Garonne est un des fiefs de la Coordination rurale (elle « tient » la Chambre d'Agriculture). La lutte d'influence avec la « Fédé » (FNSEA) et un degré moindre, les J.A est un paramètre clé dans l'ambiance entre producteurs, même en présence d'un syndicat spécifique « pruneau » : le GED.

La transition entre les anciens dirigeants emblématiques, ceux qui ont créé la filière autour du leader politique local (le ministre Jean François-Poncet), ceux qui savaient « faire la part des choses entre acteurs » et qui « traitaient directement avec Bruxelles » en snobant superbement les acteurs locaux (administrations comme banques), n'a pas été satisfaisante. Faute de charisme ? Effet indirect des luttes de pouvoir entre syndicats ? Fin annoncée de la PAC au-delà de 2013 et d'une aide importante de l'aide (3000€/ha) dont paradoxalement, l'effet s'est montré plus anesthésiant que dynamisant.

De plus, dans ce contexte de tension et de déséquilibre entre acteurs, le numéro 1 de la filière, (France Prune, 65% de la commercialisation), largement mû par sa filiale commerciale, Maître Prunille (dirigée par un PDG<sup>1</sup>, forte de son indépendance et de sa stratégie d'entreprise), se laissait aller à la tentation d'une hégémonie qui pouvait passer par la négation de l'interprofession et l'élimination de fait de nombre des petits acteurs de l'aval.

## II. Origine et enjeux de la mission

C'est dans ce contexte que le Préfet du Lot-et-Garonne a demandé au ministère en charge de l'agriculture d'aider à réorganiser l'interprofession du pruneau autour projet acceptable par toutes les parties. Cette aide s'est matérialisée par l'envoi d'un médiateur, l'Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Christian Taupiac, du CGAAER.

Cette demande justifiait la lettre de commande du Cabinet du ministère de l'agriculture datée du 18/07/2011, adressée au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) pour une mission de médiation (cf. annexe 1).

Le Cabinet tenait à situer cette mission dans le prolongement de l'audit destiné à identifier l'impact du découplage de l'aide européenne sur la filière pruneau d'Agen, réalisé par le CGAAER (n°10074 - POUZOLET/TAUPIAC) en juillet 2010 . Dans ses conclusions, cet audit recommandait une réorganisation de cette filière.

### II.1. Les objectifs de la mission

Dans sa lettre de commande, le directeur de cabinet du Ministre fixait à la mission comme objectif : « *aider la filière pruneau dans son ensemble, à définir des règles de gouvernance pérennes, pour mieux préparer l'avenir* » (cf. annexe 2 - lettre de mission).

---

<sup>1</sup> Ce qui n'est pas courant même dans les grandes coopératives

## **II.2. Le mandat**

Le 26 Août 2011, le Vice-président du conseil général mandatait à cet effet (cf. annexe 2), monsieur Christian TAUPIAC, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, pour une mission à temps plein du CGAAER portant le numéro 11107.

Le terme initial de cette mission était fixé dans la lettre de commande à la fin de l'année 2011. Il a été porté à fin juin 2012 sur demande du préfet (lettre du directeur de cabinet du 19/01/2012 – cf. annexe 3).

## **II.3. Déroulement**

Les travaux de la mission se sont déroulés de octobre 2011 à fin juin 2012.

Les travaux se sont concentrés sur le département du Lot-et-Garonne (70% de la production nationale) où la mission a rencontré (cf. annexe 4) élus, administrations, acteurs et partenaires de la filière (dont banques, syndicats, institutions de recherche, de formation...).

La calendrier des travaux de la médiation s'est déroulé en trois phases :

### **a) D'octobre à fin Novembre : analyse**

La médiation s'est attachée à analyser la situation et les raisons des tensions au sein de la filière. Elle a notamment pu réunir un groupe de producteurs et industriels non « assis » (= non impliqués comme dirigeants dans le climat de tensions actuel), pour en faire un groupe, devenu au fur et à mesure des contacts, la « garde rapprochée » du médiateur et qui lui a apporté expertise, décodage des jeux de rôle et analyse de la recevabilité des propositions de la médiation. Ce groupe a joué un rôle déterminant dans la suite de la mission.

Début décembre elle signalait la difficulté, sinon la vanité, d'une réorganisation de l'interprofession sans l'identification d'une vision partagée par tous, de l'avenir souhaité pour cette filière.

### **b) De fin décembre 2011 à mi février : mise au travail des acteurs de la filière**

**Fin décembre**, le médiateur proposait une feuille de route acceptée par les acteurs devant le préfet. Cette feuille de route (annexe 5) mettait au travail les acteurs du pruneau (partenaires banques et administrations, syndicats agricoles inclus) afin de se définir un tel avenir commun.

**Le 15 février**, à l'occasion de la réunion annuelle de la « Journée de la Prune », le médiateur était en mesure de proposer les conclusions des ateliers à l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière. Ces conclusions rassemblaient l'esquisse d'une vision commune possible pour le futur de la filière ainsi qu'un ensemble de mesures à prendre à court et moyen termes. Ces principes étaient déclinés en cinq points (développés en annexe 7) :

Etre présents sur tous les marchés et notamment l'export,

- Adapter la production aux marchés segmentés,
- Réviser la qualification du pruneau pour récupérer une image « produit » dégradée,
- Rechercher un nouvel équilibre dans la filière, basé sur la régulation de l'offre,
- Réformer l'interprofession (la rendre plus visible, plus efficace).

Ces **principes ont été acceptés** sur le champ par l'ensemble des dirigeants de la filière, devant les pruniculteurs réunis, en présence des politiques, du préfet, des administrations locales et régionales et du **Crédit Agricole**, principale banque du secteur, laquelle adressait à cette occasion, un message particulièrement remarqué, **d'encouragement vers la filière**, à revisiter son mode de fonctionnement.

Une feuille de route n°2 (annexe 6) a été posée par le médiateur pour identifier l'organisation interprofessionnelle en adéquation avec cette vision et les attentes des producteurs et des transformateurs.

### c) de mars à juin : négociations

Ce n'est que le 12 juin, après maintes négociations que **le médiateur a pu délivrer la proposition** (cf. annexe 8) **objet des termes de référence de sa mission** portant :

- Les principes d'une nouvelle gouvernance centrée sur 2 collèges et sur les modes de prise de décision au sein de ces deux collèges abandonnant le principe de la représentation 1 homme 1 voix et prenant en considération le poids économique des acteurs
- Le projet de réorganisation de l'interprofession, confirmant d'abord le principe de la nécessité d'une interprofession, principe reconnu par tous les acteurs ; entérinant une simplification et un regroupement des organes.

## III. Les résultats

### III.1. Dans le cadre des termes de référence

La proposition du médiateur issue du travail avec les acteurs et partenaires de la filière a été acceptée par les Producteurs (actée lors de l'AG de l'AOPn du 19 Juin) puis par l'ensemble des acteurs concernés par l'interprofession (actes de l'AG BIP du 22 Juin) (cf annexes 10 et 11)

Cette proposition porte les points suivants :

#### A. Gouvernance

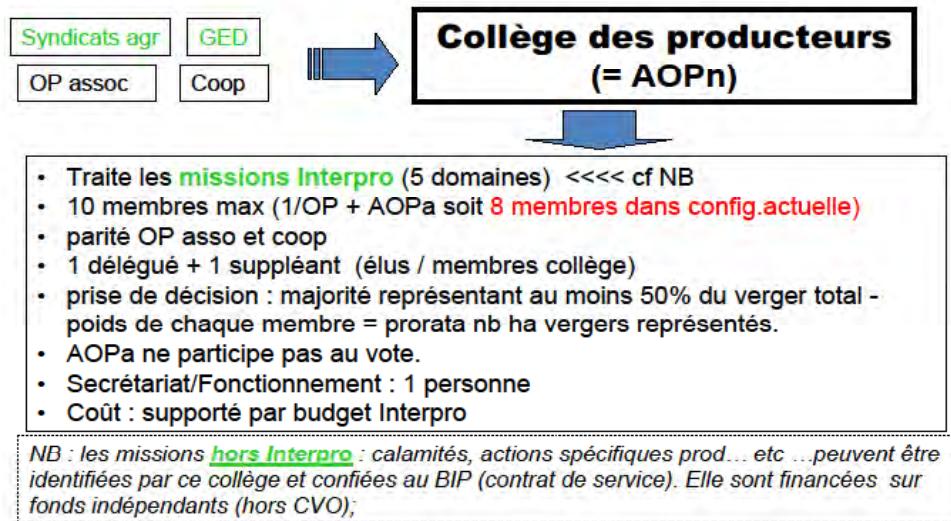
Basée sur les principes ci-après :

- a. Fournir à tous les acteurs la possibilité de s'exprimer
- b. Prendre en considération le poids économique des acteurs selon des paramètres transparents (ha vergers, tonnage pris en charge...)
- c. Privilégier la logique métiers (producteurs, transformateurs) à travers deux collèges

- d. Permettre l'évolution possible (nb de sièges /collèges) en cas de nouvelle configuration (apparition, disparition d'acteurs)

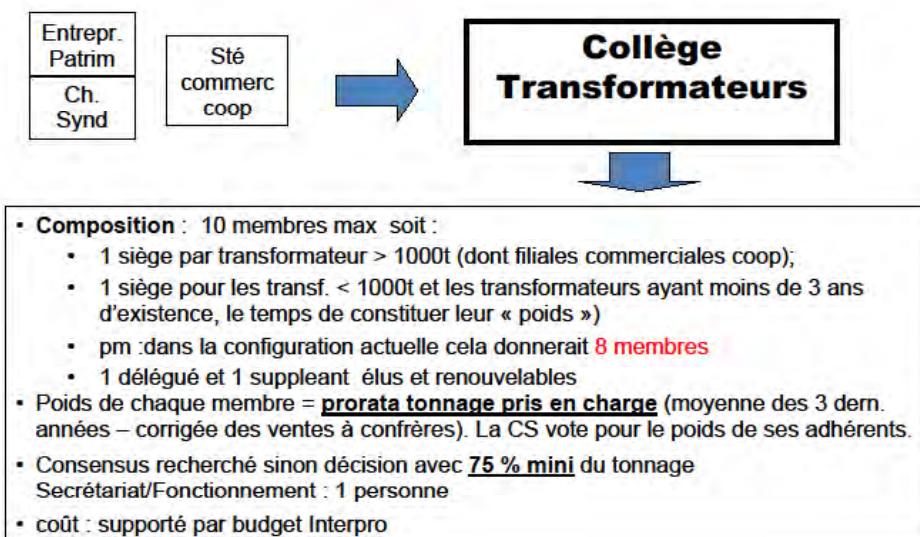
La proposition du médiateur s'est traduite graphiquement ainsi :

## Gouvernance PRODUCTION



6

## Gouvernance TRANSFORMATION



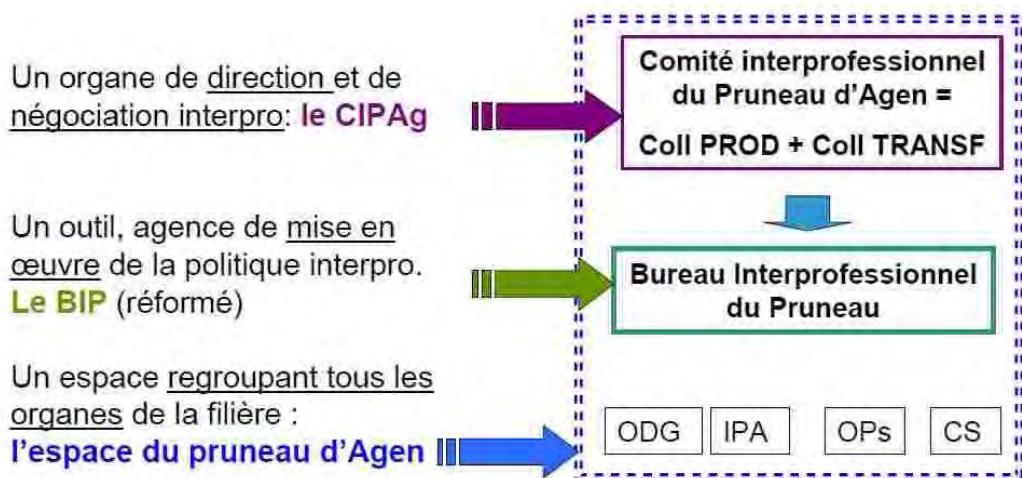
7

## Organisation de l'interprofession :

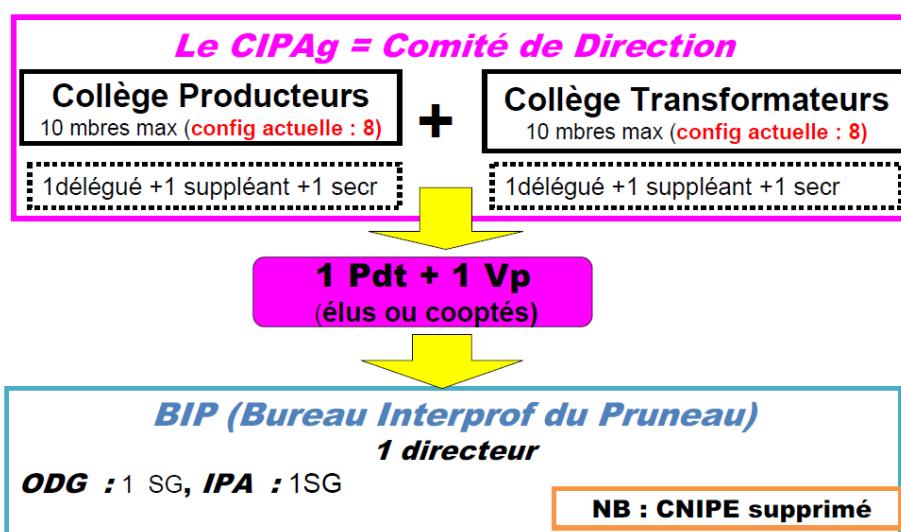
Principes :

- **Parité** Transformateurs – Producteurs en matière de représentation. *Par contre, pour le financement de programmes, ce principe de cette parité gagnerait à ne pas être systématique mais soumis à négociation, programme par programme, selon l'intérêt que représente chaque programme vis-à-vis de chaque collège.*
- **Simplification** du fonctionnement
- Favoriser l'efficacité en **regroupant** (circulation de l'information, mutualisation des services)
- Centrer sur des **missions clarifiées**
- Optimiser **Cout / Efficacité** (régie vs externaliser )

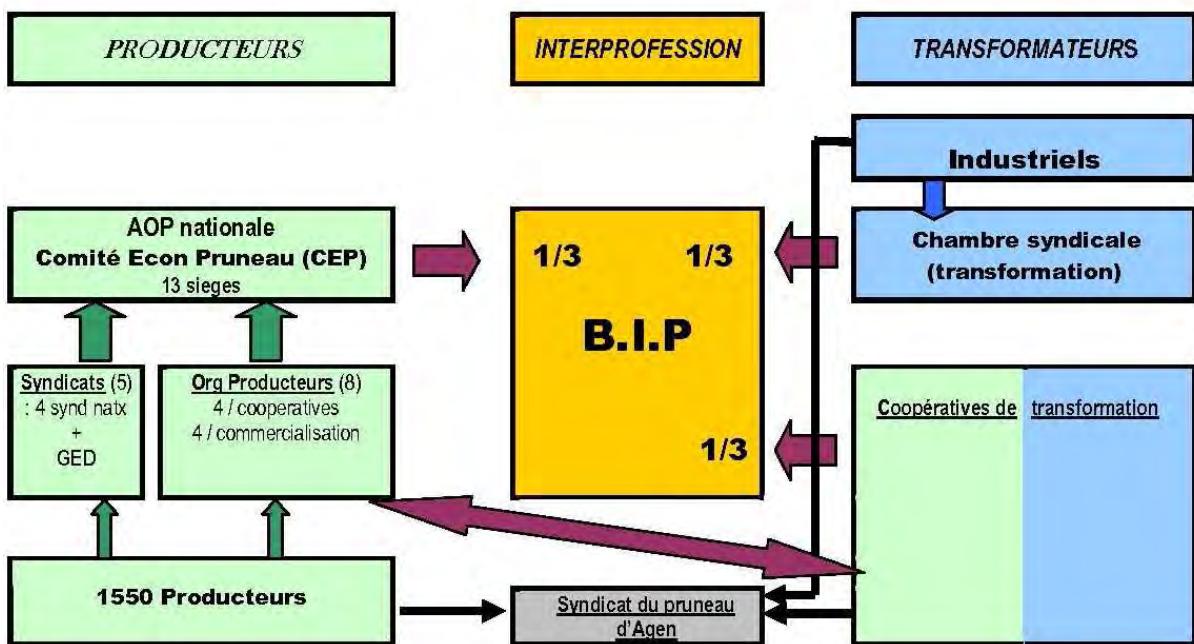
Soit graphiquement :



Ce qui se traduisait institutionnellement ainsi :



Ce schéma organisationnel, comparé avec l'existant (ci-après), représente une avancée dans le sens souhaité par les producteurs : plus de simplicité (réduction des collèges, des représentations...) et une réduction possible des coûts de fonctionnement (sous réserve du regroupement des organes en un seul lieu : l'espace Interprofessionnel du pruneau) :



### III.2. Au-delà des termes de référence

Outre les résultats attendus sur le plan strictement « gouvernance de l'interprofession », la médiation a contribué :

- A la mise en place d'un pôle de régulation de l'offre, avec la création d'une SICA (U2P) regroupant les OP associatives, qui devrait gérer plus de 60% de l'offre. Ce pôle est effectif. Cette **création devrait être déterminante dans le rétablissement d'un équilibre durable au sein de la filière.**
- A convaincre l'acteur dominant, France Prune et sa filiale Maitre Prunille (65% du pruneau commercialisé) de confirmer la nécessité d'une interprofession et de s'investir dans un rôle de leader.
- A obtenir **l'association des banques (CA essentiellement), des administrations locales et régionales, des élus locaux** à cette rénovation de la filière.
- A créer une **position commune, et très positive, des 3 syndicats agricoles** (CR, FDSEA et JA) sur ce dossier et à les convaincre de ne plus s'insérer dans les discussions (notamment à caractère économique) entre acteurs mais à se consacrer à l'information et la formation de l'ensemble des pruniculteurs..

De plus, le comité de direction qui suivait immédiatement l'AG du BIP **désignait et mandatait le futur « patron » de l'interprofession** et lui fixait un calendrier pour la présentation des nouveaux statuts dans le cadre fixé par le médiateur. Ces nouveaux statuts seront présentés officiellement par la nouvelle équipe devant tous les acteurs de la filière dans les délais les plus brefs, devant l'autorité préfectorale.

## IV. Risques et conclusion

Cependant, si la médiation a permis l'émergence d'un cadre de négociations, elle n'ignore pas les **risques** qui demeurent sur le devenir de cette filière et qui ne manqueront pas d'émerger dès que les partenaires entreront en négociations sur les « sujets qui fâchent » ; soit la question des prix aux producteurs, de la communication au sein de la filière communication de marque vs communication générique), du maintien de la dotation export imposée aux seuls producteurs etc).

Parmi les principaux risques identifiés par le médiateur figurent:

- Les conditions du nécessaire **relèvement du prix aux producteurs**,
- Le **soutien réel des banques** au financement de la régulation de l'offre (SICA U2P),
- La **capacité des acteurs de l'export** à répondre de façon concertée à la virulente concurrence chilienne (avec l'appui possible d'UBIFRANCE),
- La capacité des acteurs à préparer un **projet commun de reconquête de la compétitivité** susceptible de capter une **aide européenne** qui reste nécessaire pendant une **période de transition**, le temps de la restructuration d'un verger plus productif (conduite, taille, séchage) et adapté aux marchés visés,
- La faculté des acteurs (en nombre limité et géographiquement très proches) à mettre, au moins momentanément, entre parenthèses les concurrences de nature économique, pour travailler ensemble, au sein de l'interprofession, sur des objectifs/enjeux partagés (partage des tâches, des marchés etc)

En conclusion : Certes le cadre de négociation de la filière a été rénové et ce besoin connu de tous a été réalisé dans un mode participatif qui a permis une appropriation optimale des résultats obtenus, mais il reste beaucoup à faire pour que cet outil serve effectivement... et il n'est pas impossible qu'il faille encore quelques médiations pour éviter que les vieux démons ne ressurgissent. Aussi la médiation recommande la création d'un **groupe de sages**, susceptible de veiller à ce que subsiste l'état d'esprit serein ramené pendant la durée de la mission et permette le déroulement de négociations âpres mais correctes.

## **Les Annexes**

**Annexe 1 : Lettre de commande**

**Annexe 2 : Mandat de Ch. Taupiac**

**Annexe 3 : Prolongation de la mission de Ch. Taupiac**

**Annexe 4 : Liste des contacts de la filière**

**Annexe 5a : Feuille de route 1**

**Annexe 5b : Feuille de route 1/Directives du médiateur**

**Annexe 6 : Feuille de route 2**

**Annexe 7 : Propositions médiateur à la journée de la prune**

**Annexe 8 : Propositions finales du médiateur (gouvernance et organisation interpro)**

**Annexe 9 : Extraits statuts SICA U2P**

**Annexe 10 : CR AG producteurs (AOPn/CEP) 19/06/2012**

**Annexe 11 : CR AG Interprofession (BIP) 22/06/2012**

**Annexe 12 : Economie de la filière**

**Annexe 13 : Lettres Préfet au médiateur (03/05/12), élus (31/05/12) et CR réunions acteurs**

## Annexe 1 : Lettre de commande



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Le Directeur du Cabinet*

Paris, le 18 JUIL. 2011

N/Réf : CI 0623174

à

Monsieur Jacques BRULHET  
Vice-Président du Conseil Général  
de l'Agriculture, de l'Alimentation  
et des Espaces Ruraux (CGAAER)  
251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS CEDEX 15

La filière pruneau, qui génère une part significative de l'activité économique du département du Lot-et-Garonne, rencontre actuellement des difficultés d'organisation importantes.

Répondant aux préoccupations des parlementaires du Lot-et-Garonne, je vous avais mandaté en 2010 afin de déterminer l'impact du découplage sur cette filière, et les leviers pour assurer son avenir. Messieurs Jean-Pierre Pouzoulet (Inspecteur Général de l'Agriculture) et Christian Taupiac (Ingénieur Général des Ponts des Eaux et des Forêts) avaient souligné, lors de cette mission conduite de mai à juin 2010, que la réorganisation de la filière était nécessaire au vu des difficultés rencontrées.

Ce constat, partagé par l'administration locale, me conduit aujourd'hui, pour faire suite à une requête du Préfet de Lot-et-Garonne, à demander que soit diligenté un expert sur le terrain qui aura pour objectif, à partir d'une analyse des difficultés d'organisation rencontrées par la filière (il s'appuiera notamment sur le rapport de la mission de 2010), de contribuer à améliorer l'organisation du secteur.

En liaison avec le Préfet du Lot-et-Garonne, cette mission aura pour objectif d'aider la filière pruneau dans son ensemble à définir des règles de gouvernance pérennes pour mieux préparer l'avenir.

Je vous demande de désigner, au sein du CGAAER, un Ingénieur Général qui sera mobilisé à plein temps jusqu'à décembre 2011 pour cette mission. Cette expertise devra aboutir à des recommandations opérationnelles concernant la gouvernance de la filière, recommandations qui seront présentées aux différents acteurs de la filière pour aboutir, je l'espère, à une rénovation de la gouvernance de ce secteur.

Jean-Marc BOURNIGAL

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tel : 01 49 55 49 55

## Annexe 2 : Mandat de Christian Taupiac



### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Conseil général de l'alimentation,  
de l'agriculture et des espaces ruraux*

*Le Vice-Président  
jacques.brulhet@agriculture.gouv.fr*

Monsieur le Directeur de Cabinet  
du Ministre de l'agriculture,  
de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité  
et de l'aménagement du territoire

110967

Paris, le 26 AOUT 2011

N/réf : AE/SM – CGAAER n° 11107  
V/réf : lettre CI 0623174 du 18 juillet 2011

Objet : Organisation et gouvernance de la filière pruneau

Par lettre citée en référence, vous avez demandé au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux de conduire une mission sur l'organisation et la gouvernance de la filière pruneau.

J'ai désigné pour cette mission Monsieur Christian Taupiac, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Cette mission sera suivie par le Président de la deuxième section « économie, filières et entreprises ».

Jacques Brulhet

251 rue de Vaugirard – 75732 PARIS Cedex 15  
Tél. : 01 49 55 56 74 - Fax : 01 49 55 80 70



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,  
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Conseil général de l'alimentation,  
de l'agriculture et des espaces ruraux*

*Le Vice-Président  
jacques.brulhet@agriculture.gouv.fr*

Monsieur Christian Taupiac,  
Ingénieur général des ponts,  
des eaux et des forêts.

110968

Paris, le 26 AOUT 2011

N/réf : AE/SM - ordre de service – mission n° 11107

Objet : Organisation et gouvernance de la filière pruneau

Vous avez été désigné pour conduire une mission d'expertise sur l'organisation et la gouvernance de la filière pruneau.

Il vous reviendra de rendre vos conclusions avant le 31 décembre 2011.

Cette mission sera suivie par le Président de la deuxième section « économie, filières et entreprises », auprès duquel vous trouverez l'appui qui peut vous être nécessaire.

Vous voudrez bien vous conformer, pour la conduite de cette mission, aux dispositions du processus commun des missions, annexé au règlement intérieur du Conseil général.

Je vous rappelle que les propositions de simplification administrative que vous pourrez faire devront être mises en évidence.

*Conciliement*

Jacques Brulhet

Copie à :

- M. le Président de la 2<sup>ème</sup> section
- Département missions

251 rue de Vaugirard – 75732 PARIS Cedex 15  
Tél. : 01 49 55 56 74 - Fax : 01 49 55 80 70

### Annexe 3 : Prolongation de la mission de Christian Taupiac



#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Le Directeur du Cabinet*

N/Réf: CI 0629591



Paris, le 19 JAN. 2012

à

Monsieur Jacques BRULHET  
Vice-Président du Conseil Général  
de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et des Espaces Ruraux  
251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS CEDEX 15

Par courrier en date du 18 juillet dernier, j'avais demandé, sur sollicitation du Préfet de Lot-et-Garonne, que soit diligenté un expert sur le terrain pour contribuer à améliorer l'organisation du secteur du pruneau et aider les professionnels à définir des règles de gouvernance pérennes pour préparer l'avenir de la filière.

La complexité et la sensibilité locale du dossier rendent impossible l'atteinte des objectifs initialement fixés dans les délais impartis. Toutefois, une dynamique positive s'est créée entre les acteurs autour de cette médiation, avec notamment l'élaboration d'un projet de développement de la filière qui devrait être finalisé en mai 2012.

L'appréciation très positive du Préfet de Lot-et-Garonne sur la qualité de la médiation assurée, et sa demande de poursuite de la mission, me conduisent à vous demander la prolongation de la mission de Monsieur Christian Taupiac, jusqu'à juin 2012.

Jean-Marc BOURNIGAL

VP 2012-028

78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - Tél : 01 49 55 49 55

## Annexe 4 : Liste des contacts de la filière

### *Annuaire FILIERE PRUNEAU*

nom	organe	fonction	tel	email
ALBERTINI Thierry	SYNPPA	pdt	05.53.49.46.25	thierryetvalerie.albertini@sfr.fr
ALIBERT Alain	BPO	resp agric 47	05 65 23 65 89	alain.alibert@occitane.banquepopulaire.fr
AMBLARD Christian	CEP; ODG	dir techn	05.53.49.50.70	christian.amblard@comecoprunau.org
AUNEAU Stéfan	JA 47 FP	resp pruniculture		stefan-auneau@orange.fr
BARBES Christian	Barbes (et)	Gérant	05 53 41 25 25	pruneau.barbes@wanadoo.f
BARRAULT Denis	Ch Agri	dir	05.53.77.83.00	denis.barrault@lot-et-garonne.chambagri.fr
BERSAUTER Stephane	La Depeche du Midi			Stephane.BERSAUTER@ladepeche.fr
BERTRAND Olivier	Pruneaux de Menet et Lc pdt		05 56 20 68 64	faber33@free.fr
BIASOTTO Patrick	BIP; UPF	pdt	05.53.01.04.13	pbiasotto@wanadoo.fr
BIOT Vincent	CRCA	resp agri Agen	05 53 67 59 39	vincent.biot@ca-aquitaine.fr
BISSIERES Jpierre	FP	ex pdt FP		
BISTUER Frédéric	BIP	comm comptes	05 53 48 49 49	cabinet.rampnoux@cabinet-eifica.fr
BONIZZONI Nadine	Ch synd	Dir	05 53 70 31 47	csnpe@wanadoo.fr
BOQUET-GALANT Laurence	S.O Bio; BIP	Dir; pdt Com Bi	05.53.40.19.85	lau.boquet@free.fr
BORDES Christophe	GED SYPRUSI			vergersdes2coteaux@orange.fr
BOTTEON Dominique	AOPa / SYPRUSI	Pdt; Vpdt		dominique.botteon@wanadoo.fr
BOUILLOT Henri	TRIESSE			hbouillot@triesse.fr
BOUSQUET CASSAGNE	CR; Ch Agri		05 53 71 23 16	serge.bousquet-cassagne@orange.fr
BRISSON Franck	BRISSON SAS	PDG		franck@brisson-sa.com
BURG Marc	PREF	prefet	05 53 77 60 47	prefet@lot-et-garonne.pref.gouv.fr
CADALEN	Fruitsgourmet		05 53 20 22 20	info@fruitsgourmet.com
CADREILS Christine	SYNPPA	vice-pdte	05.53.84.04.17	mfdpruneau.vpc@orange.fr
CAHUZAC Jérôme	POL	Député maire (	05 53 41 10 10	jcahuzac@assemblee-nationale.fr
CAMANI Pierre	CG47; POL	Pdt 47, sénateur	05 53 69 40 11	picamani@cq47.fr
CAMBOT-LEDWIGE Elisabeth	Lyc Agric	Dir	05 53 40 47 00	elisabeth.cambot-ledwidge@eduagri.fr
CARRASCO Irène				rcarrascoirene@gmail.com
CASTEIG Daniel	BIP	comm comptes	05 53 36 15 00	dcasteig@casteig.fdefi.com
CAZOTTE Francois	DDT47	Dir	05 53 69 80 20	francois.cazotte@equipement-agriculture.gouv.fr
CELERIER Didier	UPI		05.53.24.85.22	celerier-didier@orange.fr
CEP	CEP*		05 53 49 50 70	info@comecoprunau.org
CHAMBRE SYNDICALE	ChS		05 53 70 31 47	csnpe@wanadoo.fr
CORNU Charles	PRUNIDOR	pdt	05.53.24.33.20	prunidor@wanadoo.fr
COUEPY Oscar	GED SYNPPA		05 62 68 48 22	sceaocoupey@club-internet.fr
CROUZET Claude	FP	Bur	05.53.01.61.94	crouzetclaude@orange.fr
DE LAPEYRIERE Michel	Ch Agri	pdt	05.53.77.83.83	direction@lot-et-garonne.chambagri.fr
DECOURS Jérôme	PREF	Ss Prefet	05 53 49 76 53	jerome.decours@lot-et-garonne.pref.gouv.fr
DELCOUSTAL Gérard	CEP; ODG	pdt AOPn /CEP	05.53.84.222,97	syprusi@orange.fr
DELMAS Jean-Michel	BIP	ex pdt		
DIEFENBACHER Michel	POL	Député (Marm)	05 53 89 31 85	gil-masson@wanadoo.fr
DIONIS DU SEJOUR Jean	POL	Député maire (	05 53 67 87 61	jdionisdujour@assemblee-nationale.fr
DOUZON Bernard	FP	bur	05.53.70.15.29	bernard.douzon@wanadoo.fr
DREUX Maurice	UPI		05.53.83.72.84	
DUBERNARD Emilien	GED	pdt co		dubernard.emilien@wanadoo.fr
FAYOL Bertrand	UPI			bertrandfayol@gmail.com
FEKL	region			matthias.fekl@aquitaine.fr
FEUGAS Pierre	TRIESSE		04 37 85 11 85	pfeugas@triesse.fr
FRANCE-PRUNE ( U.C.)	FP	Pdt JL JAGUER	05 53 36 19 00	accueil@maitreprunille.com
GERARD Jean Louis	DGCCRF paris	S/dir	01 44 97 23 47	CR
GIRARD Sylvie	CR	pdte		cr.47@wanadoo.fr
GIRARD Raymond	cCG47	pdt comm agric		fjgirardi@wanadoo.fr
GUILIANI Jean-Noël	MinFIN	contr Etat	01 73 30 19 81	jean-noel.gigliani@franceagrimer.fr
GODARD Xavier	BIP	lobby BXL		
GOUGET Jean Claude	maire		05 53 01 60 24	jeanclaude.gouget@wanadoo.fr
IBRES Jacques		ex transform, ex pdt Ch Synd		mijibres@free.fr

/ 2

**Annuaire FILIERE PRUNEAU**

nom	organe	fonction	tel	email
INSERRA Cécile	CG47	Dir agric	05 53 69 44 21	ceinserr@cg47.fr
JAGUENEAU Jean-Luc	FP	pdt	05.53.01.73.79	j.jageneau@orange.fr
LAPEZE Luc	GED	pdt co		luc.lapeze.ged@orange.fr
LAPIERRE Vincent	UPF			ferrussac@yahoo.fr
LARRIEU Erick	CRCA	Dir	05 53 67 73 03	erick.larieeu@ca-aquitaine.fr
LARROQUE Sébastien	ROUCADIL; Ch.SYND	Gérant; Vpdt	05 53 71 22 15	s.larroque@roucadil.com
LATOUR Jacques	SYPRUSI	pdt		latourlaplane@wanadoo.fr
LEGER Patrick	UPI	pdt	05.53.36.32.89	pattedge@orange.fr
LEMAY Françoise	BIP	sal - Données/B	05 53 41 55 55	francoise.lemay@pruneau.fr
LEROUX Jean Francois	FP			leroux.jeanfrancois@wanadoo.fr
MANKOWSKI Thomas	Sud Ouest			t.mankowski@sudouest.com
MARTIN Pascal	BIP	Dir	05 53 41 55 55	pascal.martin@pruneau.fr
MELOYAN Olivier	PRUNIDOR	DG	05 53 27 21 21	meloyan-prunidor@orange.fr
MENARD J.Claude	FP	VP; bur	05.53.40.91.67	menard.jean-claude@voila.fr
MOREAU Jean-Luc	FP bureau	bur	05.53.36.41.63	jeanluc.helene.moreau@wanadoo.fr
MOREAU Mickael	CG47; POL	dir cab	05 53 69 41 07	mimoreau@cg47.fr
PERRIN Nicolas	MAAPRAT	cheb Bur		nicolas.perrin@agriculture.gouv.fr
PERTHUISOT Johanne	DDT47	cds eco agr	05 53 69 80 20	johanne.perthuisot@lot-et-garonne.gouv.fr
PHILOTECTE Jean	FP			jean.philotete@orange.fr
PICARD Xavier	Mé Prunille	PDG	05 53 36 19 00	xpicard@maitreprunille.com
POLI Jean-Luc	FDSEA	pdt		poli.jean-luc@wanadoo.fr
POMIES Jacques	FP	bur, adm	05.63.95.26.23	jacquespomies2@wanadoo.fr
PRUNIDOR SICA	PRUNIDOR	Pdt M. CORNU	05 53 27 21 21	prunidor@wanadoo.fr
RABOT David	Pr MENET	dir	05 53 70 46 81	d.rabot@pruneaux-de-menet.fr
ROLL Franck	FP	Bur		franckroll@orange.fr
SFILIGOI philippe	UPF			pruneraines@wanadoo.fr
SUAU Jean-Marc	UPF et BUTTI	DG	05 53 01 01 90	direction@upf-coufidou.com
SUD OUEST BIO	SOBIO	Pdt M. DESPL	05.53.36.71.48	sudouestbio@wanadoo.fr
SYNPPA	SYNPPA	Pdt M. ALBER	05.53.41.77.90	synppa@wanadoo.fr
SYPRUSI	SYPRUSI	Pdt M. LATOU	05 53 84 22 97	syprusi@orange.fr
TAUPIAC Christian		mediateur	05 62 28 12 70	ctaupiac3@yahoo.fr
UPF COUFIDOU	UPF	Pdt M. BIASOT	05 53 01 01 90	accueil@upf-coufidou.com
UPI	UPI	Pdt M. LEGER	05.53.49.50.73	upi2@wanadoo.fr
VALAY Philippe	BIP	ex pdt		
VALBUZZI Rémi	VALBUZZI et fils (Et)	Gérant		valbuzzi47@orange.fr
VALCARENghi Christophe	COTOLOT; ChSynd	Gérant; VP	05.53.41.25.96	cotolot@wanadoo.fr; christophe@cotolet.fr
VEIT Pierre	DIRECCTE Aq	Dir	05.56.69.27.02	pierre.veit@direccte.gouv.fr
VENEQUE Christian	Prunidor	ex pdt		christian.veneque@orange.fr
VERGNES Sylvain	Vergers d'Escoute	Gérant de la SARL Vergers d'Escout		sylvain@escoute.fr
VINCENT Jean-Michel	UPI	VP	05.53.01.77.30	jm.vincent4@wanadoo.fr

## Annexe 5a : Feuille de route 1

### **Feuille de route pour la réorganisation de la filière Pruneau**

#### **Propositions du médiateur**

**(version n°2 – 26 nov 2011)**

Cette note propose la feuille de route vers le projet de développement de la filière pruneau. Cette version (n°2), enrichie des commentaires de différents acteurs amont, aval et partenaires extérieurs de la filière, est destinée aux participants à la réunion d'agrément qui se tiendra sous la direction de Mr le Préfet début décembre.

Alors que différents acteurs de la filière entreprennent des réflexions dispersées sur l'avenir du pruneau, cette feuille de route vise à assurer que tous les efforts déployés au sein de la filière pruneau vont dans le même sens -- celui fixé à la mission du médiateur : **aider la filière pruneau dans son ensemble à définir des règles de gouvernance pérennes pour mieux préparer l'avenir**.

Cette feuille de route part du principe selon lequel une gouvernance, pour être efficace, doit à la fois être dirigée vers (i) l'atteinte d'objectifs clairs et réalistes pour la filière, (ii) la responsabilisation optimale de tous les acteurs de la filière – au premier rang desquels figurent les producteurs, (iii) la définition de règles de répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière, dont un mode de fixation des prix à la production suffisamment incitatifs pour les producteurs et incitatif (rémunération de la qualité) pour encourager les investissements de la transformation, (iv) la définition d'un mode de fonctionnement clair et efficace entre acteurs, (v) une réglementation connue et adaptée et enfin (vi) la mobilisation de moyens humains et financiers nécessaires. L'ensemble doit constituer un projet commun et unique de développement de la filière.

Résultant d'un processus associant l'ensemble des acteurs directs et partenaires volontaires de la filière, ce projet global et sur une durée qui devrait durer entre 5 et 10 ans devrait avant tout donner un signal positif et réaliste quant à l'avenir de la filière, destiné aux producteurs, industriels, distributeurs, syndicats, administrations françaises et européennes, collectivités locales, et banques notamment.

Parmi les autres résultats cette feuille de route et le projet qu'elle sous-tend devraient :

- Contribuer « à remettre les acteurs autour de la table » et donc à restaurer le dialogue ;
- Redonner espoir aux producteurs et régénérer « l'envie de produire » pour vivre de leur travail de façon durable et décente.
- Mobiliser des partenaires (banques, administration, collectivité territoriale..) qui jusque là étaient spectateurs, ce projet brisant « l'isolement magnifique » dans lequel la filière s'est assoupie ;
- Fournir la démarche nécessaire pour aller chercher les moyens (Département, Région, Gouvernement, UE...et banques) nécessaires pour mettre en œuvre le projet ;

## Feuille de route pour la filière pruneau :

Thèmes prioritaires / Ateliers	Composition	Précautions/commentaires
<b>URGENCE 1 - à traiter en premier lieu (validation avant fin décembre)</b>		
<b>Principes généraux à présenter à la journée de la Prune (9 février 2012)</b>		
<b>1 - FILIERE et MARCHE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- a- Quels objectifs pour la filière : vers quels marchés (type de produits, pruneau bouche de qualité vs pruneau industriel, quelles quantités à l'horizon 2012, 2015, 2020). Faut il se diriger vers une production de qualité ? vers une production industrielle ? vers un compromis ? à quelles conditions (conformité avec le cahier des charges de l'IGP) ?</li> <li>- b- Quelles conséquences pour le verger de demain (choix des variétés, pratiques culturelles, respectueuses de l'environnement), à intégrer dans le plan de reconquête (qui demain pourrait être une déclinaison technique du plan de développement de la filière)</li> <li>- c - Quelles promotion et communication (collective, individuelle) du produit pruneau d'Agen</li> </ul>	<p>Animation : xxx Rapporteur : Membres :</p>	<p>Elargir la géographie des ventes ou se retrancher sur le marché français ? Elargir les cibles, ne pas se satisfaire des plus de 50 ans (cf journée prune 2011) Quel pruneau ? taux d humidité à revoir ? place du mi-cuit ? et des pruneaux « sur humidifiés ») Modification du cahier des charges de l'IGP ? (cohérence dans les différents projets des structures)</p>
<b>2 – PLACE DES ACTEURS DANS LES PRISES DE DECISION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Quel rôle pour les producteurs dans la définition de la stratégie de la filière ? Doivent / peuvent ils être associés à la définition de la stratégie de la filière ? les OP et Coop sont elles porteuses des demandes des producteurs, comment les rendre plus actives vers l'aval et représentatives</li> <li>b. Quelle organisation pour les producteurs après 2013 et la fin (?) du système d'aide actuel qui implique que chaque producteur doit adhérer à une OP ?</li> <li>c. Le regroupement des OP associatives. Enjeux et possibilités. Peut on recréer l'équilibre des forces au sein de la filière en substituant à l'ex n°2 (Et Laparre), un pôle « prod assof » ??? conditions ?</li> <li>d. Commercialisation par les OP d'une partie de la production (ex de la pêche) Une gestion collective des volumes par les OP associatives avec ou sans les OP coop, incluant stockage est elle souhaitable ? faisable ? de quelle manière ?</li> <li>e. Restructuration de l'aval : enjeux et propositions - Impact de l'éventuelle disparition d'entreprise(s) de transformation sur les acteurs de la filière (amont et aval).</li> <li>f. Quelle place pour les partenaires de la filière (banquiers, administrations, collectivités territoriales....voire la distribution ?</li> </ul>	<p>Animateur : Rapporteur : membres</p>	<p>Analyse des rôles passés et esquisse d'avenir pour le rôle des OP et des syndicats : membres actifs associés aux décisions de leurs structures et de la filière en perspective avec ce que prévoit le Code Rural</p> <p>Cette question renvoie aux missions/intérêt des OP, qui ne devraient pas se limiter au bénéfice de l'aide /ha mais à un réel rôle pour les producteurs (cf ci-dessous)</p> <p>La création d'un nouveau numéro 2 (issu d'un regroupement d'opérateurs) capable de traiter 8 à 10 000 T est elle possible ? souhaitable ? permettrait elle d'équilibrer les forces au sein du collège transformateur.</p>
<b>3 – REGLES DE REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE ENTRE ACTEURS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>a. propositions pour favoriser la prise en compte de la qualité du pruneau livré dans la rémunération du producteur</li> <li>b. Impact et faisabilité d'un rétablissement d'un même prix pour tous les producteurs (coopératives comme indépendants).</li> <li>c. Intégration des coûts de revient de production du pruneau dans les négociations entre producteurs et transformateurs ?</li> <li>d. la sécurisation du paiement des récoltes (acomptes et solde : quand ?) – contractualisation dans la filière ?</li> </ul>	<p>Animateur : Rapporteur : membres</p>	

05a - Feuille\_route\_pruneau - Version 02 du 20/07/2012 9:48

e. les transformateurs : quelle position sur cette répartition ; rapports de force entre le Groupe FP et les autres industriels, comment les gérer sans que cela se fasse au détriment du prix aux producteurs ?		
<b>URGENCE 2 - à traiter postérieurement car dépendant des résultats des thèmes 1 à 3 (début janvier avec validation fin Mars )</b>		
<b>5- MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment dépasser les problèmes de personnes, les intérêts particuliers</li> <li>- Rétablir une gouvernance fonctionnelle de la filière : La fusion des structures BIP, Comité Economique, GED, Syndicat du Pruneau, ainsi que les OP indépendantes afin de minimiser les coûts est elle possible ? souhaitable ?</li> <li>- Interprofession clarifier les représentations des différentes familles ; s'assurer de la représentativité des acteurs, et leur proposer des modes décisionnels équilibrés</li> <li>- La communication interne au sein de la filière (audit et propositions)</li> </ul>	Animateur : Rapporteur : membres	Réfléchir « structures » et pas personnes ....  S'appuyer pour cette analyse sur la réglementation et sur les rôles complémentaires des structures  Interprofession : s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, notamment pour la place des coopératives et des filières
<b>6 LES MUTATIONS TECHNIQUES (à préciser plus tard)</b> <b>a) le séchage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le séchage 50% du coût de production, comment réduire ce coût ?</li> </ul> <b>b) le verger de demain</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la restructuration des vergers et comment inciter les pruniculteurs à le faire</li> </ul>		Assujetti à la définition d'un projet que les producteurs comprendront et accepteront puis décliner sa mise en œuvre qui intégrera cette restructuration, cf point marché)
<b>7 – REGLEMENTATION ET PRUNEAU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quels éléments de réglementation relatifs à la production, à la transformation et à la commercialisation, sont des contraintes, améliorations ???</li> <li>- L'IGP est il compatible avec les choix stratégiques du 1°)</li> <li>- L'aide ? vers quel type ?</li> <li>- Comment concilier besoins des producteurs (niveau minimal et stabilité des prix ) et réglementation (entraves à la concurrence)</li> </ul>	Animateur : Rapporteur : membres	NB : intégrer dans cette feuille de route l'aide post 2013 risque de nuire au succès de la démarche et ne pas apporter d'éléments utiles
<b>8 – MOBILISATION DES MOYENS (à préciser ultérieurement)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche et expérimentation au sein du verger et dans la transformation : place, budget nécessaire, mode de prise de décision</li> <li>- Formation des producteurs ( aux techniques de productions, à la coopération, à l'interprofession...)</li> <li>- Financement</li> </ul>	Animateur : Rapporteur : membres	

**CALENDRIER**

Début décembre	Réunion de validation de la feuille de route organisée par Préfet. Les animateurs, les rapporteurs et membres des ateliers sont identifiés. Le contenu des questions à traiter est arrêté	Voir avec Préfet pour organisation réunion (à présider par Préfet ?)
Fin décembre	Les rapporteurs ont présenté les conclusions pour l'urgence 1,2,3 (grandes lignes des directives pour la filière au médiateur	
Avant le 10 janvier 2012	Le médiateur produit une synthèse à présenter aux ateliers de l'urgence 2 et à la journée de la prune	Négociations entre partenaires à prévoir si pas faite au sein des ateliers Arbitrage (Préfet) à envisager
Mi janvier	Démarrage des ateliers de l'urgence 2	
Fin janvier	Les rapporteurs des questions 4 à 8 (urgence 2) fournissent les recommandations au médiateur	Décider qui présente le projet
6 février	Le médiateur a préparé une présentation des conclusions pour la journée de la Prune (éléments cadres du projet de développement de la filière	
9 février	Présentation du projet de développement du pruneau à la journée de la prune	
Fin février	Le médiateur a intégré les remarques émises lors de la journée de la Prune et présente sa proposition définitive au Préfet  Cette proposition comprend outre les grandes lignes de la politique de la filière (projet de développement), un schéma de réorganisation de la filière.	
Début Mars	Le Préfet installe l'organe transitoire en charge de la mise en œuvre de la réorganisation	

## Annexe 5b : Feuille de route 1 - Directives du médiateur

### Feuille de route pour la filière pruneau

#### Directives du médiateur

##### 1 - FILIERE et MARCHE

Si l'on veut éviter une chute irréversible (mortelle pour la filière) de la production de pruneaux français, il est important et urgent de maintenir pendant 3 ou 4 ans les découragés et inciter les « jeunes » et nouveaux producteurs à s'engager dans des démarches de plantations modernes. Pour cela, il faut des perspectives claires et donc envoyer un signal fort sur l'avenir de la filière:

- 1/ On joue au maximum la carte qualité et on fait le nécessaire pour faire connaître cette qualité. On travaille l'image générique du pruneau (qualités nutritionnelles) et celles spécifique du Pruneau d'Agen (gustatives, calibre...). Il faut donc revisiter le cahier des charges de l'IGP (IGP ou AOP ??? - fournir des arguments à l'atelier 6),
- 2/ On ne laisse pas spontanément de la place à la concurrence étrangère et on valorise les petits calibres et les pruneaux d'une qualité moindre par des usages industriels.
- 3/ L'aval identifie, démarche, et se partage, en ordre raisonné, les marchés (niches, grossistes, GMD, export ...). Voir plus bas

Contractualisation ?

#### Attentes des ateliers :

*Préciser les marchés atteignables, les contraintes. Faire une estimation d'objectifs de tonnage à écouler aux horizons 2012, 2015, 2020 dans une optique où l'agressivité commerciale de la filière devrait être révisée à la hausse.*

*Préciser ces tonnages en fonction de niveaux de qualité des pruneaux (humidité, calibres, gustatif ...) On intègre la qualité*

*Fournir des éléments sur la manière dont l'aval va s'associer pour la préparation des stratégies marketing (à fournir pour atelier 2)*

*Fournir des recommandations pour le type de verger et de mode de production (séchage) à favoriser pour l'avenir (à fournir pour l'atelier 5)*

*Identifier les éléments clé de communication nécessaires pour conquérir les différents marchés et le mode de gestion de cette communication (éléments à fournir à l'atelier 4)*

Le recours à l'agence TRIESSE pour la traduction de son étude en termes opérationnels est fortement recommandé

##### 2 – PLACE DES ACTEURS DANS LES PRISES DE DECISION

Jusqu'en 2009, une maîtrise relative des éléments directeurs de la filière (vision des leaders, prix minimal garanti aux producteurs ...) ajoutée à la supportabilité de la concurrence américaine sur les marchés, ont contribué au maintien d'un équilibre (prix, quantités) au sein de la filière. Cet équilibre a été rompu avec la perte de marchés export et le repli de fait sur le marché français de transformateurs chassés de l'export.

Cet équilibre doit être retrouvé. Après la disparition des Et Laparre, la création d'un équilibre avec un deuxième pilier, à côté (plutôt qu'en face) du Groupe France Prune, doit être encouragée, mais pas forcément en positionnant celui-ci dans la transformation.

La création d'un **pôle de producteurs indépendants (PPI)** capable de **réguler une partie significative de l'offre (plus de 7000 t ?)** doit permettre de créer les conditions de fixation du prix au producteur, prix devant résulter d'un rapport de forces équilibré entre transformation et production. La création d'un tel pôle permettrait de reconsiderer à la hausse le rôle de l'amont (et tous les producteurs, coopérateurs inclus, auraient à y gagner).

Pour cela il faut que ce PPI se dote de **moyens autonomes de calibrage, de stockage**. Qu'il se prépare à répondre aux besoins de l'aval avec, en main, la capacité à livrer ou à stocker. Avec également en main une gamme de produits (lots) **« calibrés »** en fonction de critères susceptibles d'intéresser les transformateurs en fonction des marchés visés par ces derniers.

Ce calibrage en lots presuppose une « mise à la masse »( ?) des lots des producteurs (discuter l'impact d'une éventuelle perte de traçabilité sur l'IGP)

Le PPI devrait également être **capable de proposer au marché des produits non pris par la transformation française**. Son statut doit également lui permettre d'écouler des pruneaux, en cas de désaccord sur les prix avec les transformateurs (peu probable car rapport de force équilibré) ou encore s'agissant de pruneaux non conformes aux besoins des marchés sur lesquels se positionnent les transformateurs locaux (petits pruneaux).

Examiner la faisabilité et l'impact de la création d'une bourse du pruneau permettant d'ouvrir le pruneau français à d'autres opérateurs. ?

La création d'un tel pôle n'interdit pas à certains producteurs indépendants la possibilité de valoriser eux même leur production. (je ne comprends pas, on est dans le pôle pour « assurer » sa durabilité, ou hors champ)

Il se dote de deux organes (i) « veille marché / commercialisation et (ii) régulation / calibrage séchage.

Il envoie une seule personne (directeur) négocier les prix avec la transformation. Choix du Directeur crucial.

Il s'approvisionne dans un premier temps au sein de producteurs indépendants de son choix (il y aurait du tri à faire. ). Discuter la nécessité du transfert de propriété du pruneau des producteurs au PPI ?

Le PPI confère à l'amont, avec une capacité de réguler l'offre, une capacité d'interaction dans les choix de l'aval, notamment eu égard à d'éventuelles importations.

La création d'un tel PPI presuppose la création de capacités (infrastructures de séchage stockage , froid) qui devront être accompagnées par les banques et le CG47, la Région et la CE

**Attente des ateliers :**

*Préciser le statut : Union des OPI existantes (politiquement plus facile à faire accepter ?), fusion (témoignage d'une grande volonté des OPI actuelles ? est ce possible ?) ou autre*

*Identification (ou esquisse) des moyens techniques, ressources humaines et financières à mobiliser pour le stockage et le calibrage*

*Idem pour la partie commercialisation*

*Préparer avec la transformation la perception positive du projet avec dernière.*

### **3 – REGLES DE REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE ENTRE ACTEURS**

La qualité reste -- et peut rester si la filière fait ce qu'il faut pour cela -- l'avantage significatif du pruneau d'Agen mais n'empêche pas le recours aux marchés industriels pour valoriser certaines qualités de pruneaux (cf ci-dessus « marché »). La meilleure façon de procéder pour promouvoir la qualité est de mieux valoriser et donc payer le producteur, avec en parallèle un souci de mettre en évidence la qualité par de la communication, du marketing, du conditionnement. Contrôles qualitatifs stricts (calibre, sucres, état sanitaire...).

Il est nécessaire de répartir en lots de qualité les palloxs de pruneaux calibrés (voir comment rendre cela compatible avec l'IGP)

déjà dit

Le prix au producteur ne peut plus être établi uniquement en fonction du prix du marché consommateur. Le coût de revient production doit entrer en ligne de compte. D'où l'impérieuse nécessité de passer par une négociation PROD >< TRANSF (voir plus haut).

Il est important que le prix au producteur soit le même --ou très peu différent -- quelque soit le statut du producteur, bien entendu à qualité comparable.(je ne suis pas totalement en accord avec ce point, il faut que le couple avantage(V, durabilité de l'accord)/prix soit équitable entre producteurs quelque soit le statut mais pas forcément le prix lui-même).

Contractualisation - Il faut déterminer les indicateurs d'évolution du prix d'achat (= travailler sur un contrat type) avec une idée de clause gagnant/gagnant entre les producteurs et les transformateurs, en intégrant la prise en compte d'éléments de l'amont (coût de production) mais aussi de l'aval (évolution des marchés).

Le calendrier des paiements doit être annoncé au moment de la négociation des prix aux producteurs. Le délai de paiement du solde ne doit pas dépasser 12 mois Des mesures d'indemnisation doivent être prévues si le calendrier n'est pas respecté.

Les transformateurs doivent trouver leur compte dans cette réorganisation de l'amont : des lots de qualité qu'ils peuvent choisir. Ils ne seront pas tenus d'acheter des pruneaux qu'ils auront du mal à commercialiser. Moins de responsabilité en matière de stockage ... mais en contrepartie une négociation « plus musclée avec un partenaire plus crédible car mieux organisé (plus professionnel) ». De cette négociation doit naître un prix d'équilibre pour un tonnage connu .

**Attentes de l'atelier :**

*Préciser la faisabilité des directives ci dessus*

#### 4 - -MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE

Des contacts directs avec les acteurs de base (PROD et TRANS), il ressort sinon une remise en cause totale, pour le moins un questionnement général, par ces acteurs, des rôles et efficacités dans leurs rôles, de l'ensemble des organes de la filière (OP, syndicats, interprofession ...). Ces doléances sont suffisamment vérifiées pour justifier de la part des responsables des organes en question des tentatives de justification via des propositions de réorganisation. Celles-ci n'ont pas été partagées avec les autres acteurs de la filière et reproduisent donc frustrations et antagonismes.

Le médiateur recommande donc de revisiter les MISSIONS (ou services à fournir) nécessaires au bon fonctionnement de la filière et non de revisiter les organes. La répartition des missions nécessaires entre les organes futurs ou déjà en place en découlera.

L'atelier proposera cette répartition des missions par organes (quid du CEP, quid du BIP etc ) Il sera cependant difficile à ces organes en place de faire leur auto évaluation. Faire un audit serait long. Préciser qui doit faire quoi et comment. Prolonger la mission du médiateur ? lui adjointre une équipe d'auditeurs ?

Une fois ces missions identifiées il faudra décider qui les met en œuvre en gardant à l'esprit que le volume actuel des cotisations demandées aux producteurs varie entre 400 et 600€/ha comprenant notamment les cotisations BIP : 80, CEP : 30, OP : +/- 60, et taxe export +/- 250 € ramenés à l'ha, ce qui est trop élevé au regard des services actuellement rendus.

La restauration d'une gouvernance satisfaisante pour les acteurs (PROD comme TRANSF) passe par une attitude différente des décideurs actuels. Les ressentiments entre individus ou groupes d'intérêts ont atteint un niveau qui fait douter – sinon de la capacité – tout du moins de la possibilité pour ceux-ci d'identifier et de mettre en œuvre un projet, de développement ambitieux de la filière, projet indispensable pour restaurer la confiance des producteurs. Un effort de comportement est attendu qui doit d'une part, faire stopper la diabolisation systématique de France Prune et, dans l'autre sens, amener le groupe France Prune à s'imprégner de l'idée selon laquelle l'avenir du pruneau passe par le développement d'une filière forte de tous ses acteurs (à l'exception des défaillants – aussi bien en amont qu'en aval ), forte de ses différences, de ses complémentarités, de ses solidarités. Sans être une règle générale, les exemples d'entreprises saines ayant disparu, faute de filière, sont nombreux.

**Réorganisation des services de la filière :** Bien que devant attendre les résultats des ateliers 1 à 3, et l'audit des « missions » (cf ci dessus), le médiateur estime souhaitable que la réorganisation des « Services » (= CEP et BIP) aille dans le sens suivant :

- ⇒ Un organe (CEP ?) en charge du pilotage des services aux acteurs. Il s'agirait d'un bureau d'études capables de traduire les besoins en cahier des charges et de recherche d'opérateurs. La mise en œuvre des missions (recherche formation, statistiques, communication...) en régie doit être l'exception. Le recours à des organes extérieurs permettra outre de bénéficier d'expertises ou résultats sur d'autres filières (recherche notamment) permettra d'alléger le budget de l'administration du pruneau
- ⇒ Un organe (BIP ?) en charge des questions inter professionnelles et reconnu de ce fait pour certains financements, il reste le centre de dialogue entre amont et aval. Il pourrait (à discuter) être le centre de répartition des moyens financiers. Il abrite mais sans agir la négociation sur les prix aux producteurs Il faut envisager la mutualisation des services comptables et administratifs entre CEP et BIP

#### Concentration des OP indépendantes (cf plus haut)

**Représentation de l'aval :** ... Bien que cet aspect reste encore à approfondir (propositions attendues de l'atelier), le médiateur estime qu'il faudra d'envisager

- ⇒ une redynamisation de la Chambre Syndicale (transformateurs indépendants) – fédérer les efforts de prospection de marchés de niche ?
- ⇒ L'intégration systématique de Maître Prunille comme acteur clé au sein des instances de négociation de la filière ;

**La problématique de la communication :** il y a manifestement des besoins en communication générique (à financer sur fonds filière) et en communication marque (à financer par la marque). Il n'est pas admissible qu'un accord pour lancer une campagne de communication consensuelle, servant les intérêts collectifs (Pruneau d'Agen ?) et ceux de la marque, ne puisse pas être trouvé. L'atelier doit proposer un modus operandi sur ce sujet (A alimenter cf 1)

## **5 - LES MUTATIONS TECHNIQUES**

La diversité des méthodes et coûts de production est trop importante pour ne pas interroger et inviter à s'inspirer des exploitations qui ont des résultats probants (et il y en aurait )  
Cela veut dire des mutations dans les modes de productions. Le plan de reconquête de la compétitivité (PRC) a été balayé pour des raisons qui ne m'apparaissent pas claires . Il faut le revisiter. Il n'est pas suffisant pour faire à lui seul un plan global de développement de la filière mais il en est une partie importante. Il doit se préoccuper :  
De la **recherche** : Deux thèmes essentiels : le verger de demain, le séchage. Audit des résultats, de l'adéquation de la définition des programmes avec les attentes des acteurs (aval et amont), audit des opérateurs, de la maîtrise d'ouvrage. Evaluation du rapport résultats/coûts, évaluation des opérateurs utilisés, potentiels  
De l'**information** et notamment de la circulation de l'information vers les producteurs, mais aussi de la collecte et de la gestion des données de la filière  
De la **formation** : des producteurs aux techniques, des producteurs aux rôles et devoirs des organisations professionnelles, des dirigeants d'OP au management d'organismes de représentation ....

## **6 – REGLEMENTATION ET PRUNEAU**

Ne pas laisser l'IGP limiter les possibilités de commercialisation du pruneau de qualité (notamment si hum>23%)

## **7 – MOBILISATION DES MOYENS** (à préciser ultérieurement)

Cette mobilisation ne peut se faire qu'au vu du projet de développement (incluant le PRC) de la filière, projet à identifier avec les partenaires (banques, CG47, DDT, Lycée agricole, voire instituts de recherche...) d'ici mai 2012  
Ce projet accompagné de son ébauche de plan de financement devrait être présenté au Min AGRI et à la Communauté européenne en suivant (Juillet 2012) Ceci devrait permettre de lancer la campagne 2013 en ayant un levier de sur l'aide européenne qu'il faudra davantage aller chercher sous forme d'aide au financement du projet (infrastructures eau, stockage, séchage, mais aussi programmes recherche, formations ... etc ) que sous forme d'enveloppe globale « due » à la filière.

## Annexe 6 : Feuille de route 2

**TABLEAU DES ACTIONS MEDIATION – FEUILLE DE ROUTE N°2**

### **VISION DU MARCHE**

Résultats attendus	Actions à réaliser	Qui : Animateur groupe	Date de réalisation	Moyens ou/et contraintes ou/et prérequis
1) Prise de conscience des producteurs	Réunion de sensibilisation des producteurs sur leur responsabilité en matière de développement des marchés. Ils sont au cœur du sujet car ils sont gestionnaires de la ressource. Ils doivent être partie prenante et décisionnaires dans ce dossier. Détermination d'un groupe de travail constitué de 3 à 5 producteurs motivés par le sujet.	Animation : médiateur Qui ? A.O.P. n	2ème quinzaine d'avril 2012	
2) Propositions des producteurs	Réunion de travail afin de faire émerger un plan d'actions (grandes lignes) : quel soutien pour quelles actions et quel(s) marché(s) ? Dégager des volumes (actions conjoncturelles) ou investir sur un (ou des) marché(s) cible(s) (actions structurelles) ?	Animation : médiateur Qui ? producteurs motivés par le sujet (3 à 5) Experts : responsables études et communication	1ère quinzaine de mai 2012	Prise de conscience effective 1) S'entourer d'experts
3) Prise de conscience des transformateurs	Réunion de mobilisation des transformateurs sur la nécessité pour la filière d'avoir un projet collectif de développement des marchés. Les actions collectives et les actions propres aux entreprises sont identifiées et complémentaires. Prise en compte du rôle des producteurs dans la vision du marché.	Animation : médiateur Qui ? les principaux transformateurs (6 ou 7)	2ème quinzaine d'avril 2012	
4) Propositions des transformateurs	Réunion de travail afin de faire émerger un plan d'actions. Que sommes-nous prêts à faire ensemble ?	Animation : médiateur Qui ? les principaux transformateurs (6 ou 7) Experts (si nécessaire) : responsables études et communication	1ère quinzaine de mai 2012	Prise de conscience effective 3)
5) Définir une stratégie d'attaque collective des marchés	Réunion de mise en commun des propositions des producteurs et de celles des transformateurs. Synthèse et définition d'objectifs filière : dans x années, la France veut représenter y % du marché z avec des produits identifiés. Ces objectifs constituent les voies d'adaptation du verger aux marchés.	Animation : médiateur Qui ? 3 transformateurs + 3 producteurs Experts : responsables études et communication	2ème quinzaine de mai 2012	Prise de conscience effective 1) et 3) Propositions 2) et 4)

## INTERPROFESSION : SIMPLIFICATION POUR PLUS D'EFFICACITE

Résultats attendus	Actions à réaliser	Qui : Animateur groupe	Date de réalisation	Moyens ou/et contraintes ou/et prérequis
Création du collège « producteurs » de la maison interprofessionnelle	1 réunion pour définir la représentation et les modalités de fonctionnement du collège « producteurs »	<u>Animateur</u> : Président AOPn <u>Groupe</u> : 7 représentants dOP + directeur AOPn	2 <sup>ème</sup> quinzaine d'avril	
Création du collège « transformateurs » de la maison interprofessionnelle	1 réunion en comité restreint : définir la représentation et les modalités de fonctionnement du collège « transformateurs »	<u>Animateur</u> : le médiateur ou son représentant <u>Groupe</u> : MP, Prunidor, UPF, Brisson, Roucadil, Cotolot	2 <sup>ème</sup> quinzaine d'avril	
	1 réunion de tous les transformateurs : information du travail du comité restreint et validation	<u>Animateur</u> : le représentant du comité restreint <u>Groupe</u> : 30 transformateurs	1 <sup>ère</sup> quinzaine de mai	Que le travail du comité restreint ait abouti
Création de la gouvernance de la maison interprofessionnelle	1 réunion en comité très restreint : définir le mode de fonctionnement de la gouvernance, des différentes instances, de la structure juridique, ...	<u>Animateur</u> : le médiateur ou son représentant <u>Groupe</u> : 1 représentant de chaque collège + 3 directeurs	1 <sup>ère</sup> quinzaine de mai	Que les représentants des 2 collèges soient légitimes (désignés par leur collège)
	1 réunion des 2 collèges (conseil d'administration ?) pour valider la représentation, le mode de fonctionnement, ...	<u>Animateur</u> : le médiateur ou son représentant <u>Groupe</u> : les représentants des 2 collèges + 3 directeurs	1 <sup>ère</sup> quinzaine de mai	Que le travail du comité très restreint ait abouti
Actions à réaliser ensemble	1 réunion au sein de chaque collège : Chaque collège reprend le travail du groupe sur les actions à mener ensemble et les détailler	<u>Animateur</u> : le représentant élu du collège <u>Groupe</u> : les autres représentants du collège + administratifs	2 <sup>ème</sup> quinzaine de mai	Que les collèges aient été constitués
	1 journée de travail des 2 collèges : ½ journée de présentation du travail de l'autre collège ½ journée pour régler les points divergents	<u>Animateur</u> : le médiateur ou son représentant <u>Groupe</u> : les représentants des 2 collèges + administratifs	2 <sup>ème</sup> quinzaine de mai	Que le travail en collège ait été effectué avec le maximum de détails (qui, combien, où, ...)

## **ADAPTATION DES VERGERS AUX MARCHES - AMELIORATION DES COUTS DE PRODUCTION**

Résultats attendus	Actions à réaliser	Qui :	Date de réalisation	Moyens ou/et contraintes ou/et prérequis
		Animateur		
Une série de facteurs améliorant la compétitivité et une définition de modèles compétitifs à partir des connaissances actuelles	Etude technico-économique : les modèles qui marchent	J.Soulié	Mai 2012 – Mai 2013	Définition d'un protocole en collaboration avec le CER. Réunion de bureau du CEP fin avril Budget : à évaluer Contrainte majeure : calendrier (période idéale d'enquête : automne/hiver)
Adapter la production au marché, homogénéiser la production, améliorer la compétitivité	Recherche et expérimentation nouveaux vergers	O. Auroy	Début 2013 à ....	En cours de mis en place. Plantations hiver 2012/2013 Contraintes : délai d'entrée en production, nombreux paramètres analysés donc résultats attendus à moyen terme
Diminuer les coûts de séchage (dans l'idéal, les diviser par 2). Segmenter les qualités avant séchage. Améliorer la compétitivité.	Recherche technologique : projet séchage	S. Rashidi + L. De Vaujany	2011 à 2015	Déjà mis en place depuis 2011
Vulgariser plus efficacement → créer une dynamique de progrès technique et technico-économique des producteurs de la filière.	Redéfinition de la vulgarisation technique et technico-économique	O. Auroy (+ J. Soulié ?)	Avril 2012 à fin 2012	1 <sup>ère</sup> réunion prévue fin avril 2012 avec les OP pour élaborer la stratégie de circulation d'informations dans la filière.

## **Annexe 7 : Propositions du médiateur à la journée de la prune**

# **FILIERE PRUNEAU**

## **LES PROPOSITIONS DU MEDIATEUR**

Journée de la Prune  
Le Temple sur Lot / 16 février 2012

### **Plan Présentation**

- L'analyse du médiateur**
- Le relevé des attentes**
- Objectif et stratégie**
- Méthode de travail**
- Les propositions**
- Les conclusions**

## **– L'analyse du médiateur**

- Le relevé des attentes**
- Objectif et stratégie**
- Méthode de travail**
- Les propositions**
- Les conclusions**

## **– D'un passé d'excellence ....**

- Image, marchés, revenus, valorisation du patrimoine foncier
- ## **– ...A une situation de crise liée à l'inadaptation**
- du pruneau actuel >>aux marchés (segmentés)
  - des institutions filière >> par rapports aux attentes (OPs, Dominant, Interpro, syndicats),
  - des hommes >> aux tâches (difficultés de dialoguer, idées préconçues; surévaluation des capacités)

## **Des résultats peu probants...**

- Sur la production :** baisse des Q. récoltées
- Sur la qualité des produits :** dégradation
- Sur les marchés :**
  - Les ventes totales progressent en 2010/2011 ....grâce aux petits fruits (cal < 82).
  - La consommation peine à se maintenir. Risque de diminution (baisse de la qualité, absence de communication - NB : baisse 18% ventes / Carrefour )
  - Etats-Unis et Chili prédominent / nombreux marchés, y compris chez membres de l'U.E. voisins de la France.
  - La filière française recule en 2010/2011 sur les marchés voisins de l'U.E. comme le R.-Uni, l'Italie, l'Allemagne.

## **– Des causes connues :**

- Disparition du prix minimum
- Rupture de l'équilibre au sein de la filière
- Une aide anesthésiante
- Renfermement de la filière sur elle-même

## **– La réponse : des comportements inappropriés**

- Guerre des clans, diabolisation (de tous bords)
- Dominant qui n'arrive pas/ne veut pas être Leader
- Tentations suicidaires
- Stratégie questionnable (maintien de l'aide comme objectif, sous estimation des compétiteurs, communication)

### **....Des raisons d'espérer :**

- Un pruneau produit génial**  
Nutrition; Conservation, Renommée
- Des producteurs remarquables de savoir faire,**  
qui ont prouvé leur adaptabilité
- Des techniciens expérimentés et dévoués**
- Des industriels de tailles différentes**
- Un marché largement extensible**

- L'analyse du médiateur**
- Le relevé des attentes**
  - Objectif et stratégie**
  - Méthode de travail**
  - Les propositions**
  - Les conclusions**

## **Des attentes à satisfaire (1):**

- **Producteurs :**
  - Visibilité afin de gérer verger et exploitation :
  - Meilleure rémunération : vivre du produit du travail
  - Rémunération de la qualité
  - Services de l'interprofession en rapport avec le poids de leur contribution
  - Liberté de choix
- **OPs : Obtenir des Transformateurs...**
  - Renforcement de l'export en proportion des efforts consentis par les producteurs (ristourne export),
  - Affichage d'objectifs pays (quantités, calibres ...)

## **Des attentes à satisfaire (2):**

- **Les Transformateurs**
  - Acheter des pruneaux qui correspondent aux marchés
  - Mutualisation des marchés – pacte de non-agression
- **Le dominant (Groupe FP)**
  - Avoir une représentation / volume traité
- **De l'interprofession**
  - Avoir de la visibilité dans son budget
  - Une ambiance plus sereine
  - Avoir une participation plus assidue des parties prenantes sur des programmes (recherche ...)

### **Des attentes à satisfaire (3):**

- **Des partenaires**
  - Donner une image plus crédible
  - Favoriser la diversité
  - Plus de partenariat
- **Consommateurs :**
  - Qualité, prix

- L'analyse du médiateur
- Le relevé des attentes
- **Objectif et stratégie**
- Méthode de travail
- Les propositions
- Les conclusions

## **Objectif pour la médiation :**

Identifier les conditions de développement durable d'une filière dont l'importance sur l'économie locale est cruciale : 10000 emplois; CA 200M€ et justifie l'intervention des autorités publiques.

## **Stratégie :**

- Utiliser le bon sens des producteurs
- ...et l'esprit d'initiative des industriels
- Convaincre l'acteur dominant d'assumer son devoir de leader et donc de participer activement
- Provoquer l'accompagnement des partenaires
- Identifier un projet de développement rassembleur (visibilité, espoir)

## **Méthode de travail :**

- Constitution d'un groupe de travail avec des producteurs non « assis », indépendants et coopérateurs
- Mettre au travail des acteurs de la filière suivant une feuille de route et ses 7 ateliers
- Utiliser l'expertise des acteurs filière
- Utiliser la neutralité pour faire taire les tensions interpersonnelles

- Analyse du médiateur
- Relevé des attentes
- Objectif et stratégie
- Méthode de travail
- Propositions**
- Conclusions

## **Pour répondre aux attentes:**

1. Etre présents sur tous les marchés et notamment l'export
2. Adapter la production aux marchés segmentés
3. Réviser la qualification du pruneau pour récupérer une image « produit » qui a régressé
4. Recherche d'un nouvel équilibre dans la filière
5. Une interprofession simplifiée, efficace

## **1 - Présents sur tous les marchés (1)**

1. L'option repli sur les marchés hexagone est négative:
  - cause des problèmes récents sur le niveau des prix
  - signifie une baisse de la production (25 – 30 000t ) et à brève échéance perte des 2/3 deux tiers producteurs
  - passe sous le niveau où elle est significative (CA < 100 M€)
  - Favorise l'entrée des compétiteurs amer. en FR
2. Le dévpt des marchés est souhaitable et possible
  - depuis 5 ans le Chili produit 40 000 tonnes de plus, dont 30 000 vont sur l'Europe.
  - Nos entreprises actuelles ont un potentiel de traitement de 90 000 tonnes pour une récolte et une commercialisation de 40 000 t.

## **1 - Présents sur tous les marchés (2)**

### **Le médiateur opte pour l'expansion et propose**

- D'identifier et quantifier en commun, les marchés que la filière souhaite développer.
- Déterminer les moyens permettant le développement de ces marchés : stratégie de communication, stratégie de prix... et « une participation » des producteurs calée sur les résultats,
- Déterminer l'impact de cette stratégie sur le verger et définir le verger de demain.
- Bâtir un plan d'actions permettant d'atteindre la situation souhaitée avec des échéances, des périodes de transition...

## 1- Présents sur tous les marchés (3)

Conditions requises:

- Une adhésion des Transformateurs avec France Prune comme leader de cette initiative
- Aux transformateurs d'identifier les marchés où ils ont des avantages comparatifs entre (i) GMS (forts volumes, marges réduites), (ii) Grossistes-primeuristes (faibles volumes, haute qualité, meilleures marges), (iii) Industries agroalim. (cahier des charges contraignant, limite les offreurs, logique de prix moins contraignante) et définir entre eux un pacte de non agression
- Nécessité pour les producteurs d'avoir des transformateurs une vision claire des objectifs par type de marchés, par pays cible (gestion du verger)...
- Une adhésion également des producteurs car cette démarche doit s'accompagner d'une adaptation de la production.

## 2- Adapter la production aux marchés (1)

La production doit s'adapter au marché segmenté du pruneau avec :

- Un **pruneau de bouche** ; I.G.P (ou AOP)
- Un **pruneau français concurrentiel** (prix) non nécessairement I.G.P., produit avec un cahier des charges moins strict et un coût de revient inférieur,
- Une **gamme de pruneaux déstructurés** à usage industriel (barres, boissons)

Nécessité de remettre à plat les prix agricoles en fonction des débouchés, tout en permettant aux exploitations agricoles de vivre

## **2- Adapter la production aux marchés (2)**

Adapter les Vergers (types, organisation) aux différents marchés  
(grosses fruits haut de gamme, fruits moyens facilement dénoyautables, variétés à gros rendements et charges faibles)

- des vergers destinés à la production de grosses fruits de haut de gamme
- des vergers destinés à la production de fruits à usage Industriel

Un plan de renouvellement du verger (distribution des variétés) en fonction d'objectifs fixés collectivement (niveau de densification, durée ...10 ans ?).

Offrir l'information la plus complète possible aux prod., mais les laisser maîtres de leurs choix individuels

## **2- Adapter la production aux marchés (3)**

- Améliorer la qualité par une calibration qualitative (calibre/ sucre / acidité) avant séchage pour homogénéiser les lots et la qualité du séchage..
- Gestion et investissement : Passer par des unités vergers d'environ 30 - 40 ha pour mutualiser l'investissement, travailler non pas à la parcelle mais sur des îlots détenus par plusieurs producteurs (économies d'échelle).
- Liberté de choix laissée aux producteurs
- Rouver le plan de reconquête de la compétitivité (dans une formule améliorée)

### **3- Réviser la qualification du pruneau**

*« Réinventer une image pour le pruneau de qualité et valoriser cette qualité pour ceux qui veulent produire de la qualité »*

- Apporter une garantie de qualité au consommateur/ acheteur, en considérant ses critères : goût, calibre, texture, aspect visuel
- Traduire côté producteur/filière, les critères en termes de (i) mesure du sucre, (ii) mesure du taux d'acidité, (iii) agréage selon :
  - pruneaux de bouche → (3 calibres A, B et C)
  - pruneaux 2ème catégorie → (3 calibres)
  - pruneaux industriels.
- **Identification claire du produit**
  - Crédit d'un "Label" pour les produits de bouche, gros calibre (25/30 – 28/33).
  - Notification de ce label sur les sachets.

### **4- Recherche d'un nouvel équilibre dans la filière (1)**

#### **Principes :**

- Attente des producteurs à disposer de leviers de négociation des prix + attentes des transformateurs pour n'acheter que les pruneaux correspondant à leurs marchés ➔ création d'un pôle de régulation de l'offre pris en charge par les producteurs.
- Un tel pôle aura pour objet l'achat, l'agrément- calibrage, le stockage, la vente de prunes et de pruneaux.
- Il sera ouvert aux OP volontaires
- Il donnera lieu à un transfert de propriété des produits

#### **4- Recherche d'un nouvel équilibre (2)**

##### **Conditions de succès :**

- Laisser ouverte la possibilité pour chaque producteur de « flécher » les pruneaux vers le transf. de leur choix
- Veiller à ne pas déstabiliser ses clients transformateurs « historiques »
- Se doter de moyens de commercialisation – en partenariat avec des transformateurs volontaires pour (a) prospector les marchés non traités par les transformateurs historiques et (b) écouler les produits non souhaités (ou payés) par ceux-ci (ex petits cal.)
- Participation des banques au financement du stockage. Donner un signal clair (organisation du pôle, limite de la valeur du stock et des garanties qui lui seront données).

#### **4- Recherche d'un nouvel équilibre (3)**

##### **Conditions de succès (suite)**

- Engagement des transformateurs sur un prix-« d'objectif » (à préférer à un prix plancher) qui servira de base au financement.
- Regroupement d'une partie significative de la production (7000t) par le pôle
- Qui ne constitue pas une structure supplémentaire (remplace l'AOP associative)

## **5 - Une interprofession simplifiée, plus efficace (1)**

### **Principes :**

- Simplification de l'organisation
- Clarification des missions
- Abaissement des coûts de fonctionnement par la mutualisation des charges
- Permettre l'expression de tous les acteurs

## **5 - Une interprofession simplifiée, plus efficace (2)**

### **Missions à conserver :**

- Administration, comptabilité, contrôles
- Technique, recherche & développement
- Juridique\*, réglementation
- Communication, relations extérieures
- Economie, statistiques

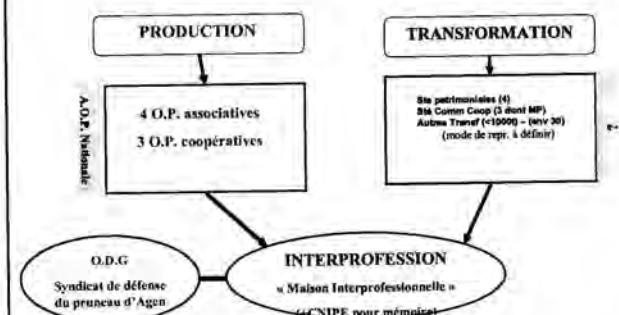
\* : *nouvelle mission*

## 5 - Une interprofession simplifiée, plus efficace (3)

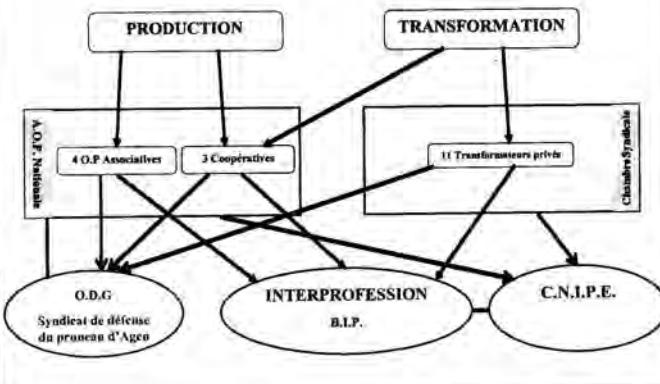
### Organisation :

- Un centre unique : la maison interprofessionnelle du pruneau
- Deux collèges (producteurs et transformateurs)
- Un mode de prise de décision qui réinstalle le dominant et qui permette l'expression de tous les acteurs
- Une CVO qui assure stabilité et durabilité
- Ouverture sur l'extérieur (recours aux prestataires et valorisation de l'expertise) pour alléger le coût
- 1 Conseil d'Administration (composition à préciser)
- 1 Président élu pour 1 an renouvelable

## 5 - Résultat : proposition organisation filière



## 5 - Organisation de la filière (actuelle)



## Conclusions

### Risques :

Si pas d'entente autour du projet : poursuite des tensions sur les marchés + diminution de la production + poursuite du pouvoir de décision sur les prix aux mains de l'aval

- ➔ Insupportable pour les producteurs
- ➔ Baisse de la production
- ➔ Relais pris à CT par pruneaux étrangers
- ➔ Fin de la filière = perte d'emplois locaux et fin d'une culture...

## Conclusions (2)

### **Conditions de succès :**

- Mobilisation des producteurs (tous) et transformateurs (y inclus FP/MP) autour du projet commun (pression de la base)
- Expression forte des partenaires (banques) sur l'appui au projet ( développement d'une filière pluri- acteurs autour d'un plan de reconquête de la compétitivité)
- Mise en place aux niveaux de décision d'hommes et de femmes décidés, consensuels, conscients des enjeux globaux de la filière...

Fin de la présentation

*Avec mes remerciements renouvelés  
pour tous ceux qui parmi vous  
ont contribué, de près ou de loin,  
à ma mission*

Christian Taupiac / médiateur

**Annexe 8 : Propositions finales du médiateur (gouvernance et organisation interpro)**

4

**Nouveau Cadre  
interprofessionnel pour la  
filière Pruneau d'Agen**

**Proposition finale du médiateur**

**Objet :**

- Fournir aux producteurs et transformateurs de la filière pruneau, la vision du médiateur sur le cadre susceptible de permettre à la filière de fonctionner sur une base interprofessionnelle
- Fournir aux partenaires (autorité préfectorale, administrations territoriale et nationale, banques, chercheurs, formateurs..) une proposition indépendante sur la base de laquelle ils pourront questionner la filière quant à sa volonté d'aller de l'avant dans le sens qu'ils ont déclaré souhaiter : une interprofession

Cette proposition passe par une révision

1. Du **mode de gouvernance** : comment les producteurs et les transformateurs sont capables, chacun de leur côté d'abord (au sein de collèges) puis ensemble (comité interpro)  
(a) d'être représentatifs et (b) de prendre des décisions
2. De **l'organisation de cette interprofession** autour du BIP (nouvelle formule) et des autres organes

## 1) Gouvernance Transformateurs ↔ Producteurs

## Principes directeurs / Gouvernance

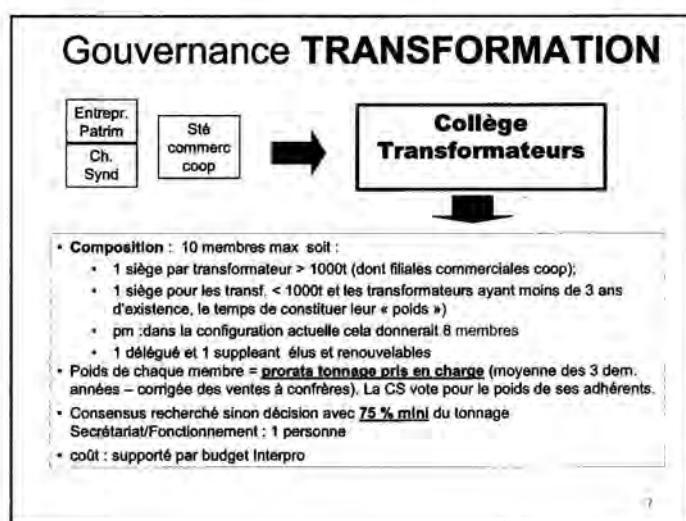
- Fournir à tous les acteurs la possibilité de s'exprimer
- Prendre en considération le poids économique des acteurs selon des paramètres transparents (ha vergers, tonnage pris en charge...)
- Privilégier la logique métiers (producteurs, transformateurs) à travers deux collèges
- Permettre l'évolution possible (nb de sièges /collèges) en cas de nouvelle configuration (apparition, disparition d'acteurs)

## Gouvernance PRODUCTION



- Traite les missions Interpro (5 domaines) <<< cf NB
- 10 membres max (1/OP + AOPa soit 8 membres dans config.actuelle)
- parité OP asso et coop
- 1 délégué + 1 suppléant (élus / membres collège)
- prise de décision : majorité représentant au moins 50% du verger total - poids de chaque membre = prorata nb ha vergers représentés.
- AOPa ne participe pas au vote.
- Secrétariat/Fonctionnement : 1 personne
- Coût : supporté par budget Interpro

NB : les missions *hors Interpro* : calamités, actions spécifiques prod... etc ...peuvent être identifiées par ce collège et confiées au BIP (contrat de service). Elles sont financées sur fonds indépendants (hors CVO);



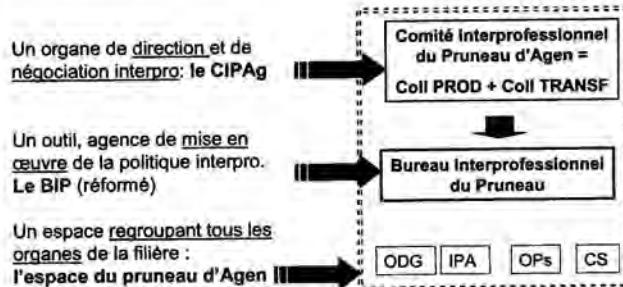
## 2) Organisation interprofession

## Principes directeurs / Organisation

- Parité** Transformateurs – Producteurs en matière de représentation. *Par contre, pour le financement de programmes, ce principe de cette parité gagnerait à ne pas être systématique mais soumis à négociation, programme par programme, selon l'intérêt que représente chaque programme vis-à-vis de chaque collège.*
- Simplification** du fonctionnement
- Favoriser l'efficacité en **regroupant** (circulation de l'information, mutualisation des services)
- Centrer sur des **missions clarifiées**
- Optimiser **Cout / Efficacité** (régie vs externaliser )

### Schéma Interprofession :

La filière s'articule autour des organes suivants :



## Le Comité Interpr. du Pruneau d'Agen CIPAg

- C'est à la fois
  - le comité de direction de l'interprofession
  - l'endroit de négociation entre Prod et TR (qualité, prise en charge récoltes, mesures de régulation des quant., qualité... (ex CNIPE)
- Il est composé de deux collèges
  - Producteurs (10 memb max, 8 dans config act. – 1 pdt + 1 vp)
  - Transformateurs (10 mb max, dans la config act. – 1 pdt + 1 vp)
- Il fournit au BIP : son C.A (= les deux colleges soit 15 mb ), son Pdt (un des pdt de colleges) et son VP (le pdt de l'autre college)
- Il se réunit au moins chaque trimestre
- Principe du consensus obligatoire (1 voix Prod et 1 voix TR)

## Le Bureau Interprof. du Pruneau

### Agence d'exécution de la politique interpro.

- Accueille les négociations sur la prise en charge récoltes, mesures de régulation des quant., qualité... (ex CNIPE)
- Produit les accords Interpro (ex CNIPE) sur la base des négociations du CIPAG
- Exécute décisions du CIPAG (= son CA), dans le cadre des missions techniques qui lui sont confiées
- Analyse et fournit aux acteurs les paramètres de récolte (stocks, ventes, récoltes...)
- Accueille et fait fonctionner Comité Interpro, collèges, ODG, IPA
- Gère l'Espace du Pruneau d'Agen

**Financement : CVO**

**Fonctionnement :**

- Conseil d'Administration = Comité Interprofessionnel / CIPAg
- Exécutif : Pdt + VP - 1 directeur

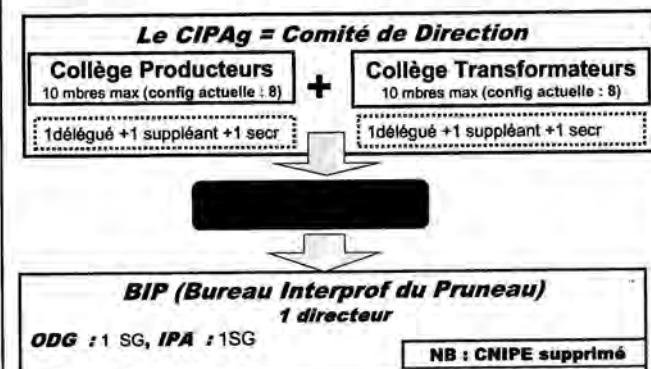
12

## L'Espace Interpro Pruneau d'Agen

- Ce n'est pas une institution mais un espace physique sans forme juridique autre que SCI ...
- Objet : fournir un espace concentré pour les rencontres interprofessionnelles
- Accueille le Comité interprofessionnel (CIPAG) donc le secrétariat des 2 collèges, le BIP, l'ODG, l'IPA
- Géré par BIP
- Localisation : à déterminer

13

## Schéma Interprofession : les postes



14

## Commentaires/ précisions sur certains organes

0

### BIP: Missions

•**Missions du BIP** : identifiées sous forme de programmes cadrés par le Comité Interprofessionnel dans les domaines suivants :

- \* Administratif/comptabilité/contrôles
- \* Technique/Recherche & développement
- \* Juridique/réglementation
- \* Communication/relations extérieures
- \* Économie/statistiques

De plus , il prend en charge la négociation de l'accord Interprofessionnel et les questions de prise en charge récolte,de gestion des stocks, de la diffusion des informations sur les ventes... (tâches initialement dévolues au CNIPE supprimé)

16

## **ODG – syndicat du Pruneau**

- Lieu de représentation et de défense de l'IGP.  
Incontournable
- Fonctionnement et moyens assurés par BIP
- Hébergé dans maison du Pruneau

57

## **L'AOPn / Comité Economique (CEP) = collège producteurs**

- L'AOPn s'identifie au collège des producteurs :
  - fédérer les organisations d'amont pour la représentation du métier de pruniculteur dans (a) l'identification des stratégies de filière à moyen et long terme et (b) la conciliation des intérêts agricoles sur les stratégies à court terme ...
  - Représenter les pruniculteurs dans les démarches non interprofessionnelles vis-à-vis de l'administration (calamités etc)
- Mesures à prendre : réduction membres du CDIR à 10 max,
- Logé dans l'espace du pruneau d'Agen, bénéfice des moyens fournis par l'interpro (secrétariat du collège PROD, directeur BIP)
- Peut mettre en œuvre programmes indépendants Prod sur financement propre et contrat de service à passer avec BIP

78

Annexe 9 : Extrait statuts SICA U2P

1

- STATUTS -

**SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET  
COLLECTIF AGRICOLE (SICA)  
UNION DES PRODUCTEURS DE PRUNEAUX  
(U2P)**

Société Coopérative d'Intérêt Agricole  
sous forme de Société par Actions Simplifiée à capital variable

**STATUTS**

*[Signature]*

Enregistré à : SIE D'AGEN  
Le 10/02/2012 BORDEAUX n°2012/178 Case n°5  
Enregistrement : Exonéré Pénalités :  
Total liquidé : zéro euro  
Montant reçu : zéro euro  
L'Agence administrative des finances publiques

Bx 658



— STATUTS —

**TITRE I**

**FORMATION - DENOMINATION - OBJET - DUREE - SIEGE SOCIAL**

**ARTICLE 1 - FORMATION**

Il existe entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une Société d'Intérêt Collectif Agricole sous la forme d'une société par actions simplifiée à capital variable régie par les dispositions :

- des articles L.231-1 à L.231-8 et L.247-10 du code de commerce
- du titre III du livre V du Code rural
- de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947
- du décret n° 67-236 du 23 mars 1967
- du titre IX du livre III du chapitre Ier du Code civil
- des textes qui les ont complétées ou les complèteront, ainsi que les dispositions qui suivent.

**ARTICLE 2 - DENOMINATION**

La société a pour dénomination sociale :

S.I.C.A UNION DES PRODUCTEURS DE PRUNEAUX, soit par abréviation : U2P.

Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société par Actions simplifiée Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole, à capital variable » ainsi que le lieu et le numéro d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

PL OP BD AT BF

COP

EC

**ARTICLE 3 - OBJET**

La S.I.C.A a pour objectif de préparer et organiser la production et la mise en marché des produits des producteurs, de leur faire obtenir un prix et des conditions de vente optimum pour la mise en marché organisée de leur production de prunes, de pruneaux, et de fruits secs.

En conséquence, elle a pour objet :

- Achat, séchage, agréage-calibrage, stockage, conditionnement et vente de prunes, de pruneaux, et de fruits secs ;
- Achat, séchage, agréage-calibrage, stockage, conditionnement et vente de prunes, de pruneaux, et de fruits secs issus de l'agriculture biologique ;
- Appui technique et autres actions au bénéfice des producteurs.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires, annexes ou complémentaires.

La société exercera son activité dans l'intérêt des agriculteurs, et de façon plus générale, dans celui des habitants sans distinction professionnelle, de la région rurale ainsi délimitée :

Aquitaine, Midi Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA, Rhône Alpes et Corse

**ARTICLE 4 - DUREE**

La durée de la société est fixée à 99 années à compter des démarches modificatives auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-6 du Code Civil, un an au moins avant la date d'expiration de la société, le président devra convoquer les sociétaires en assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider si la société doit être prorogée. A défaut tout sociétaire peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire de justice chargé de provoquer la consultation ci dessus prévue.

**ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au Domaine de Lalande BP 75 - 47110 SAINTE LIVRADE.

Il peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par décision du président après autorisation du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

PL GD BD AT NF

ec cop

## Annexe 10 : CR AG producteurs (AOPn/CEP) 19/06/2012



Comité Economique du Pruneau

Sainte-Livrade, le 5 juin 2012

N/REF. : CA/ID 66/12

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2012

Etaient présents ou représentés : MM. CROUZET, DOUZON, JAGUENEAU, MENARD, MOREAU, POMIES, CORNU, BIASOTTO, DREUX, LEGER, DELPEYROU, VINCENT, ALBERTINI, Mme CADREILS, MM. BOTTEON, DELCOUSTAL, LATOUR, Mme BOQUET, MM. AUNEAU, POLI, BORDES, COUPEY, BOUSQUET-CASSAGNE, Mme TOMBU.

Etaient excusés : MM. VALAY, CELERIER, DE LAVENERE.

Assistaient : MM. Patrick LIZEE et Jean-Marie JOBIN (FranceAgriMer représentant M. le Directeur de la DRAAF Aquitaine), Mme PERTHUISOT (Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne), M. TAUPIAC (Médiateur), MM. RIGAUDIE et ROUJOL, M. MARTIN (B.I.P.), MM. AMBLARD, SOULIÉ, Mme DUGUÉ.

-0-0-0-0-0-0-

Le Président Gérard DELCOUSTAL ouvre la séance à 14 H 35.

M. AUNEAU indique que les Syndicats représentés dans cette réunion souhaitent que le point de l'ordre du jour qui concerne l'organisation de la filière soit traité avant la préparation de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs donnent leur accord sur cette modification de l'ordre du jour à condition que tous les points prévus à l'ordre du jour soient traités au cours de cette réunion.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2012.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 6 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Organisation de la filière.

M. DELCOUSTAL donne la parole à M. TAUPIAC pour présenter ses propositions pour la réorganisation de la filière.

M. TAUPIAC présente le document "Nouveau cadre interprofessionnel pour la filière Pruneau" qui est distribué en séance.

Les principes directeurs de la gouvernance sont :

- la capacité donnée à tous les acteurs de s'exprimer,
- la prise en considération du poids économique selon des paramètres transparents,
- la logique métiers (producteurs, transformateurs).

Les principes directeurs de l'organisation sont :

- Equilibre transformateurs – Producteurs
- Simplification du fonctionnement,
- Favoriser l'efficacité en regroupant (circulation de l'information, mutualisation des services),
- Centrer sur des missions clarifiées plutôt que de sauvegarder les structures existantes,
- Optimiser coût / efficacité.

#### Composition de l'AOPn :

M. TAUPIAC propose de réformer l'AOPn par une diminution du nombre de ses administrateurs à 10 maximum, en excluant les syndicats agricoles. Ces membres seraient également ceux qui siègeraient au collège producteur de l'interprofession.

Après discussion, le conseil d'administration accepte de proposer une modification des statuts réduisant à 10 maximum le nombre des administrateurs avec un siège par OP, en accordant un siège sans vote au Président de l'AOP Associative.

Concernant la proposition de M. TAUPIAC de financement de ce collège par l'interprofession, M. BIASOTTO rappelle que l'interprofession est financée par une Cotisation Volontaire rendue Obligatoire (CVO). La réglementation interdit de renvoyer le produit de ce type de cotisations vers les cotisants, ce qui risque de poser un problème juridique.

Mme PERTHUISOT remarque que les missions du Comité Economique autant que celles du B.I.P. sont utiles à l'ensemble de la filière.

M. DELCOUSTAL souligne que certains projets du Comité Economique qui sont importants pour les producteurs pourront être refusés par les transformateurs. Il n'est donc pas envisageable de se limiter à un budget commun sous peine de voir certains dossiers fondamentaux systématiquement bloqués. Il prend pour exemple la mise en place de l'IGP qui a été initiée, portée et financée jusqu'à son aboutissement par les producteurs seuls contre l'opposition résolue des transformateurs.

M. TAUPIAC en conclut qu'il faut continuer de distinguer l'AOPn et le Collège producteurs.

#### Transformation :

Concernant le collège des transformateurs, M. TAUPIAC propose également 10 membres maximum avec un processus de décision par consensus et, si le consensus n'est pas possible, un déblocage par vote à la majorité de 75 % du tonnage moyen pris en charge en culture au cours des 3 dernières années.

M. JAGUENEAU signale que subsiste un désaccord sur la méthode proposée. Pour éviter une éventuelle déstabilisation par la variation des achats en culture, il propose que le vote soit basé sur les tonnages commercialisés, en excluant les fruits d'importation et les ventes à frères.

Après discussion, le Conseil d'Administration suit la proposition de M. TAUPIAC, contre l'avis de France-Prune qui maintient la position exposée par M. JAGUENEAU.

*A 15 H 40, plusieurs personnes appelées par les Syndicats Coordination Rurale, F.D.S.E.A. et Jeunes Agriculteurs s'introduisent dans la salle de réunion pour écouter les débats.*

Schéma interprofessionnel :

M. TAUPIAC présente sa proposition du schéma interprofessionnel : BIP + CNIPE.

M. JAGUENEAU estime qu'il n'est pas nécessaire de maintenir la structure juridique CNIPE, qui détermine les conditions techniques de prise en charge de la récolte. Pour lui ces questions peuvent être examinées au B.I.P.

M. DELCOUSTAL souligne que lorsque le CNIPE a été mis en sommeil par le passé, la gestion des cotisations export n'a plus fonctionné. Il vaut mieux à son sens maintenir les deux entités qui ont chacune un rôle bien spécifique.

Après discussion, les administrateurs valident la suppression du CNIPE en précisant qu'au sein du B.I.P. il faudra clairement distinguer les séances de négociation entre collèges de celles de gestion des projets communs.

Création de la Maison du Pruneau :

M. TAUPIAC propose le regroupement en un même lieu provisoirement dénommé "Maison du Pruneau" de tous les organismes de filière.

Plusieurs administrateurs indiquent qu'ils en sont d'accord à condition que le coût ne soit pas trop élevé.

M. AMBLARD et MARTIN sont chargés d'envisager les diverses possibilités de regroupement et d'étudier le problème financier.

M. LEGER estime que l'immobilier est une chose mais qu'il faudrait également rechercher des économies de personnel.

Composition du B.I.P.

Concernant la composition du B.I.P., les administrateurs discutent les propositions de M. TAUPIAC. Ils acceptent que le Conseil d'Administration du B.I.P. soit composé de 20 membres maximum : 10 producteurs et 10 transformateurs.

M. LEGER souligne que le Président du B.I.P. doit être un producteur pour la négociation de l'après 2013.

M. JAGUENEAU, soulignant aussi l'accord de la Chambre Syndicale sur ce point, estime que le Président du B.I.P. devrait toujours être un producteur.

Délai de mise en place des décisions prises ce jour :

M. TAUPIAC propose les délais suivants :

- mise en place des collèges du B.I.P. mi-juin,
- nomination du Président du B.I.P. fin juin,
- un an pour l'installation de la Maison du Pruneau.

*Ce sujet étant clos, les manifestants quittent la salle de réunion.*

### **3. Préparation de l'Assemblée Générale du 19 juin 2012.**

#### **\* Comptes 2011 :**

M. AMBLARD présente le compte de résultats et le bilan de l'année 2011, ainsi que divers documents apportant des précisions sur les comptes et l'exécution du budget.

M. AMBLARD précise qu'une provision de 7.700 € a été inscrite au bilan concernant les cotisations dues par la SEDARC qui a arrêté son activité en 2010. Une provision de 20.496 € a également été enregistrée au bilan pour couvrir la dépréciation des placements financiers bloqués en garantie du prêt à la construction. Il précise toutefois que si ces obligations sont conservées jusqu'à leur échéance elles seront remboursées à leur valeur nominale de départ.

Les comptes 2011 présentent une perte 1.603,97 €.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour la présentation de ces comptes à l'Assemblée Générale, ainsi que des projets de résolution y afférant.

#### **\* Décompte des sièges et des voix :**

Dans l'attente de la modification des statuts décidée au cours de la première partie de cette réunion, M. AMBLARD présente le calcul de répartition des sièges et des voix à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration d'après les calculs effectués à partir des surfaces de vergers de la récolte 2011 suivant les dispositions statutaires.

M. AMBLARD demande aux O.P. de bien vouloir communiquer la liste de leurs représentants au Comité avant l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration donne son accord sur ces calculs et leur présentation à l'Assemblée Générale.

#### **\* Rapport d'activité 2011 :**

MM. DELCOUSTAL et AMBLARD donnent lecture du projet de rapport d'activité de l'année 2011, qui sera présenté à l'Assemblée Générale.

Après quelques modifications, les administrateurs donnent leur accord sur la présentation de ce rapport d'activité et du projet de résolutions à l'Assemblée Générale.

### **4. Préparation de la campagne 2012.**

M. JAGUENEAU indique que, selon les prévisions de France-Prune, la récolte totale 2012 devrait se situer aux environs de 41.000 tonnes.

M. LEGER remarque que de nombreux vergers ont été touchés par la grêle. Il pense que si le prix des fruits à usage industriel n'est pas revalorisé cette année, les producteurs qui ont des fruits grélés seront tentés de ne pas ramasser leur récolte pour ne pas engager de frais de triage.

### **5. Questions diverses.**

#### **\* Congrès de l'IPA :**

Suite au Congrès de l'IPA, qui s'est tenu en Californie fin mai, M. BOTTEON fait un rapide compte-rendu des informations qu'il a recueillies concernant la situation de la pruniculture au Chili et en Californie.

- Administrateurs du BIP :

M. DELCOUSTAL rappelle que l'Assemblée Générale du BIP se tiendra le 22 juin prochain. Statutairement, les représentants du Comité Economique dans les collèges des Producteurs et des Coopératives doivent être renouvelés, dans l'attente des modifications de la gouvernance.

M. AMBLARD souligne que deux cooptations ont été demandées en cours d'année pour le remplacement de Mme CADREILS par M. COUPEY et de M. VENEQUE par M. CORNU.

Dans l'attente de la modification des statuts, les administrateurs décident de proroger les représentants actuels au Comité de Direction du BIP en validant les remplacements effectués en cours d'année.

- Calamités agricoles :

M. DELCOUSTAL et Mme PERTHUISOT expliquent le système de calcul utilisé dans le cas de calamités agricoles.

Mme PERTHUISOT informe qu'une mission d'enquête est prévue le 7 juin prochain pour estimer les effets de la période de froid du printemps sur différentes productions.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 18 H 00.

Le Président,  
G. DELCOUSTAL

Le Secrétaire,

## Annexe 11 : CR AG Interprofession (BIP) 22/06/2012

1



### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE LE VENDREDI 22 JUIN 2012 AU SIEGE DU B.I.P. SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK BIASOTTO

#### ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRÉSENTES

##### Au titre du Collège « P » :

AOP nationale Comité Economique, représentée par M. JAGUENEAU.

##### Au titre du Collège « T » :

Chambre Syndicale Nationale de la Prune d'Ente, représentée par M. LARROQUE.

##### Au titre du Collège « C » :

FELCOOP, Section Fruits et légumes transformés, représentée par M. JAGUENEAU.

#### ASSISTAIENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

M. JOUVE, contrôleur général économique et financier,  
M. CAZOTTE, D.D.T. de Lot-et-Garonne,  
Mme PERTHUISOT de la D.D.T. de Lot-et-Garonne,  
M. LENNE, directeur de l'ANIFELT,  
M.BISTUER, commissaire aux comptes,  
M. CASTEIG, commissaire aux comptes,  
M. POLYCARPE, expert-comptable,  
Mesdames, Messieurs les membres du comité de direction du B.I.P.,  
Les producteurs et les transformateurs invités,  
M. MARTIN, directeur du B.I.P.,  
Mme LEMAY et MM. AUROY, CALMETTES, CROZES et RASHIDI du B.I.P.

Le président, M. BIASOTTO, accueille les participants et remercie plus particulièrement de leur présence M. JOUVE, contrôleur général, M. CAZOTTE et Mme PERTHUISOT de la D.D.T. de Lot-et-Garonne, MM. BISTUER et CASTEIG, commissaires aux comptes, M. POLYCARPE, expert-comptable, et M. LENNE, directeur de l'ANIFELT.

Le président fait part des excuses de M. DECOURS, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot représenté par M. CAZOTTE, D.D.T. de Lot-et-Garonne. Il présente également les excuses de M. PAGES, président de l'ANIFELT, M. CARDINAUD, Directeur de la FELCOOP, Mme FILHUE, responsable de la section Fruits et Légumes transformés à la FELCOOP, Mme MATHIEU, commissaire aux comptes, MM. BRISSON et VERGNES, membres du Comité de Direction du B.I.P., MM. BESSE, BLANC, BRUGALIERE, CARRASCO, COURREGELONGUE, CROUZET, GOUTOULY, GUINGUET et VALAY invités à l'Assemblée Générale du B.I.P.

2 RUE DES MAGNOLIAS – BP 130 – 47303 VILLENEUVE-SUR-LOT CEDEX  
① 05 53 41 55 55 ② 05 53 40 29 36 ③ www.pruneau.fr ④ contact@pruneau.fr

S.A.S. AU CAPITAL DE 43 200 € – FR 93916380173-00028 – NAF 9412Z – RCS VILLENEUVE-SUR-LOT 916380173

Le président, M. BIASOTTO, déclare la séance ouverte. Il indique que les questions diverses de cette A.G.O. sont d'une grande importance. Elles traiteront de la nouvelle gouvernance du B.I.P. L'A.G.O. devra se prononcer sur un projet afin que le comité de direction qui suit cette réunion puisse le mettre en place. Une A.G.E. modifiera prochainement les statuts de la S.A.S. B.I.P.

Le président propose de procéder à la désignation du bureau de l'Assemblée. Il propose qu'il soit présidé par le président du comité de direction du B.I.P., lui-même et que M. MARTIN soit nommé secrétaire du bureau de l'assemblée.

Les membres du bureau certifient l'exactitude des feuilles de présence. M. MARTIN procède au calcul du quorum :

S.A.S. B.I.P. : 3/4 du capital social (soit au minimum 2 025 actions)

- Collège « P » 900/900 actions
- Collège « T » 899/900 actions
- Collège « C » 900/900 actions

Le président annonce que les porteurs de 2 699 actions sont présents ou représentés. Le quorum prévu à l'Article 22 des Statuts étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2011

Au titre de l'exercice 2011, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 :

- Présentation du rapport d'activités du BIP
- Présentation des Rapports de MM. les Commissaires aux Comptes
- Approbation des Comptes annuels et des documents sociaux pour l'exercice 2011
- Renouvellement des membres du Comité de Direction
- Renouvellement du mandat de MM. Les commissaires aux comptes
- Approbation des Résolutions
- Questions diverses : le projet de nouvelle gouvernance.

#### **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 juin 2011**

Le président demande si un membre de l'Assemblée a des observations à formuler concernant ce procès-verbal. Il invite l'Assemblée à l'approuver, par vote à main levée.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

#### **Présentation du rapport d'activités du B.I.P.**

La présentation du rapport d'activités est assurée par :

M. MARTIN pour la gestion générale  
M. CROZES pour les actions de contrôles  
Mme LEMAY pour les statistiques  
M. CALMETTES pour la communication  
M. AUROY pour les actions techniques  
M. RASHIDI pour la technologie, la nutrition et le laboratoire

M. LEGER fait remarquer qu'il faudrait terminer l'étude Nutriprune.

Le Rapport Moral 2011 du Comité de Direction est adopté à l'unanimité, après un vote à main levée.

#### **Approbation des comptes annuels et des documents sociaux pour l'exercice 2011**

M. POLYCARPE présente les comptes de la société de l'exercice 2011.

Par vote à main levée, les comptes annuels et les documents sociaux sont approuvés à l'unanimité.

### **Présentation des rapports de Messieurs les commissaires aux comptes**

MM. CASTEIG et BISTUER présentent et commentent le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le président remercie Messieurs les commissaires aux comptes.

### **Approbation des résolutions**

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance de la présentation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuvent les Comptes et les Rapports présentés relatifs à l'Exercice Social 2011 (du 01/01/2011 au 31/12/2011).

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

Les actionnaires donnent quitus entier et sans réserve au président et au Comité de Direction de l'exécution de leur mandat au titre dudit exercice.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

Les Actionnaires, conformément aux dispositions de l'article 26 des Statuts de la S.A.S B.I.P., constatent un bénéfice de 333 649,99 euros et décident de l'affecter en augmentation de la réserve générale.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

Les actionnaires après avoir entendus la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport approuvent les termes de ce rapport.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

Les Actionnaires de la Société Anonyme Simplifiée BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU PRUNEAU, après avoir constatés que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivent à expiration et que M. Daniel CASTEIG et le cabinet « AUDIT RECCORG » à Agen ne souhaitent pas renouveler leur mandat :

Renouvellent le mandat du cabinet « RAMPNOUX ET ASSOCIES » représenté par M. Frédéric BISTUER commissaire aux comptes titulaire,

Nomment le cabinet CL EXPERTISE représenté par Mme Fabienne MATHIEU commissaire aux comptes titulaire

Renouvellent le mandat de Monsieur Yannick LOUBIERE en qualité de commissaire aux comptes suppléant du cabinet CL EXPERTISE

Nomment le cabinet CQFD AUDIT 48 rue de Cartou, 47000 AGEN en qualité de commissaire aux comptes suppléant du cabinet RAMPNOUX ET ASSOCIES.

Ces mandats sont d'une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

Les Actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE tenue le 22 JUIN 2012 à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires ou administratives.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Renouvellement des membres du Comité de Direction**

Le président demande aux actionnaires du Collège « P » le nom des 8 personnes proposées pour siéger au Comité de Direction. Il s'agit de :

- M. ALBERTINI
- Mme BOQUET GALANT
- M. BOTTEON
- M. COUPEY
- M. DELCOUSTAL
- M. DUBERNARD
- M. LEGER
- M. VINCENT

**Les administrateurs du Collège « P » sont élus à l'unanimité par vote à main levée.**

Le président demande aux actionnaires du Collège « T » le nom des 8 personnes proposées pour siéger au Comité de Direction. Il s'agit de :

- M. BARBES
- M. BERTRAND
- M. BRISSON
- M. LARROQUE
- M. RABOT
- M. VALBUZZI
- M. VALCARENghi
- M. VERGNES

**Les administrateurs du Collège « T » sont élus à l'unanimité par vote à main levée.**

Le président demande aux actionnaires du Collège « C » le nom des 8 personnes proposées pour siéger au Comité de Direction. Il s'agit de :

- M. BIASOTTO
- M. CORNU
- M. DOUZON
- M. JAGUENEAU
- M. LAPEZE
- M. MENARD
- M. MOREAU
- M. POMIES

**Les administrateurs du Collège « C » sont élus à l'unanimité par vote à main levée.**

### **Conclusion du président du B.I.P.**

M. BIASOTTO termine son mandat comme il l'a commencé, avec inquiétude.

A ce jour, un cadre de réforme de la gouvernance est identifié et à la charge aux futurs représentants de la filière de le faire vivre.

Rassembler la filière, la faire vivre d'une seule voix, c'est ce qu'ont essayé de faire les présidents du B.I.P. et du Comité Économique. Quelques dossiers importants ont avancé et devraient se conclure de manière satisfaisante. La convergence des services du B.I.P. et du Comité Économique ne pose pas de problème.

L'inquiétude est la suivante :

- Sur le marché français, le pruneau d'Agen est en décroissance. Depuis 2 à 3 campagnes, les ventes sont en-dessous de 30 000 tonnes. La crise économique et les difficultés de ménages y ont certainement participé. Mais cette baisse de la consommation va-t-elle continuer ? Si oui, que faisons-nous ? Va-t-on tous les ans en A.G.O. du B.I.P. constater cette diminution et le renforcement des achats de fruits plus petits et de basse qualité par les consommateurs français ? Quelles sont nos stratégies pour doper voire augmenter la consommation ? Quelles sont les pistes d'innovation de communication, de cible, de promotion ? N'adaptons pas et ne réduisons pas nos efforts en fonction de l'objectif de telle ou telle entreprise agricole ou industrielle. En continuant dans ce sens, c'est la décroissance assurée de la filière. L'énergie

collective ne doit pas laisser de place aux initiatives individuelles mais elle doit être au service de la filière du pruneau d'Agen. C'est ce qui doit animer notre interprofession.

Le problème de fond est :

- Un marché en décroissance
- Des entreprises en croissance qui ont besoin de compétitivité et donc besoin d'investir
- Des entreprises en recherche de croissance par la récupération des parts de marché des autres entreprises
- Imaginons ne pas être organisés en interprofession. Dans cette situation, la libre concurrence entraîne la disparition des plus fragiles avec un impact certain à court terme sur le prix de la matière première payée aux producteurs. Dans cette guerre, l'érosion du marché est inévitable de même que l'apparition d'une brèche pour les pruneaux étrangers.
- Quel est le rôle de l'interprofession ? Peut-elle et doit-elle être le moteur du développement ? Poumons-nous collectivement et paritairement promouvoir un produit agricole emblématique dans l'intérêt des producteurs et des transformateurs ?
- Le pruneau est soutenu par une aide européenne. M. BIASOTTO souhaite qu'elle perdure dans les années à venir. Cette aide permet aussi d'entretenir le tissu social et économique de la région.

M. BIASOTTO souhaite à M. POMIES, homme de terrain, du courage, de la persévérance dans l'intérêt collectif et du succès dans la mise en œuvre de la gouvernance. Il l'assure de son soutien. La nouvelle gouvernance doit se donner l'objectif d'amener le marché en phase de croissance, en France et à l'exportation.

Ses vœux les plus sincères afin que le métier du pruneau garde la tête très haute dans les productions agricoles sont : logique de filière, déontologie et respect.

#### **Intervention du D.D.T. de Lot-et-Garonne**

M. CAZOTTE, D.D.T. de Lot-et-Garonne, redit l'engagement de l'état auprès de la filière par la mise à disposition d'un médiateur. La D.D.T. est au côté de l'interprofession pour les moments heureux et les difficultés. Les règles du jeu doivent être redéfinies : c'est la future gouvernance. La filière du pruneau peut compter sur l'attention et le soutien de la D.D.T.

#### **Intervention du contrôleur général économique et financier**

Concernant le contrôle général économique et financier, une étape a été franchie avec la C.V.O. entérinée par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances au travers de l'arrêté d'avril 2012. L'intervention de M. JOLIVE sera de ce fait plus présente. Les C.V.O. doivent effectivement être payées par tous les opérateurs de la filière. Par ailleurs, tous les achats, y compris les prestations extérieures, doivent être encadrés par un certain nombre de règles : appels d'offres, transparence, objectivité et décision non discriminatoire... Il faut conserver les traces de ces appels à concurrence.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Nouvelle gouvernance**

M. BIASOTTO remercie M. TAUPIAC pour son aide apportée à la filière et le travail accompli.

M. TAUPIAC commence sa restitution par un constat : un groupe d'acteurs, les élus locaux, est sous informé. La filière doit les associer à sa vie, formellement ou informellement. Son importance sociale et économique fait qu'elle appartient à l'ensemble du territoire. Elle a besoin des élus locaux.

M. TAUPIAC formule des propositions issues de ses rencontres avec les acteurs. Ce sont les propositions de la filière en matière de gouvernance et d'organisation.

##### **Gouvernance :**

- La gouvernance est construite autour de la notion de métiers : producteurs (indépendants et coopérateurs – le métier est le même) et transformateurs → 2 collèges.
- Les 2 collèges vont devoir se confronter pour décider des priorités de la filière. Les décisions sont consensuelles.

- La nécessité impérative d'avoir une position unanime n'existe plus à l'intérieur de chaque collège. Cependant le consensus doit systématiquement être recherché.

**Organisation :**

- L'organisation est construite autour des notions de simplicité, efficacité et économie de temps, d'argent et d'informations.
- Les organismes sont regroupés dans un espace physique commun.
- L'espace de négociation entre les collèges et l'espace de mise en place des actions sont clairement distincts.
- Le B.I.P. réformé est fort de ses missions clarifiées.

Il reste beaucoup de travail à accomplir. Il repose sur une prise de responsabilité de la part des membres de la filière. La transmission des responsabilités aux plus jeunes se prépare. Il faut lever les dernières réticences qu'ils éprouvent à s'engager davantage dans la vie de leur filière.

**Le cadre de la réforme (nouvelle gouvernance et organisation) est accepté à l'unanimité par vote à main levée. Il est le ciment du travail à venir des futurs dirigeants du B.I.P. Le futur président du B.I.P. aura la charge de mener la réforme.**

**Assemblée Générale Ordinaire de l'ANIFELT**

Au nom de son O.P., M. LEGER demande à pouvoir prendre la parole lors de la très prochaine A.G.O. de l'ANIFELT.

Le sujet repose sur :

- L'enlèvement total de la récolte
- L'augmentation du prix payé aux producteurs
- Le monopole d'une structure sur les organismes de la filière pruneau

M. LENNE répond que les délégués ont le droit de s'exprimer librement lors de l'A.G.

M. BIASOTTO déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La séance est levée à 13h00.

## Annexe 12 : Economie de la filière

### Annexe 12

#### Rappels généraux sur la filière *(extraits du rapport CGAAER Pouzoulet/Taupiac de 2010)*

##### 1. Economie générale

Le chiffre d'affaires total de la filière est de l'ordre de 224 millions d'euros. La valeur du produit brut agricole annuel moyen ressort à 91 millions d'euros (dont 43 millions d'aides en 20011).

Elle participe au revenu de 8 à 10 000 personnes, concerne 1 513 exploitations prunicoles (pour la quasi-totalité en polyculture) et 4 450 familles (source CEP).

L'essentiel de la production nationale se situe en Aquitaine (83%) et principalement sur le Lot-et-Garonne (74 %) département dont elle représente 17% du chiffre d'affaire agricole et où elle concerne 15% des exploitations agricoles. Cette concentration sur ce département où se trouvent 82% des entreprises de la filière, explique l'appellation IGP « pruneau d'Agen ».

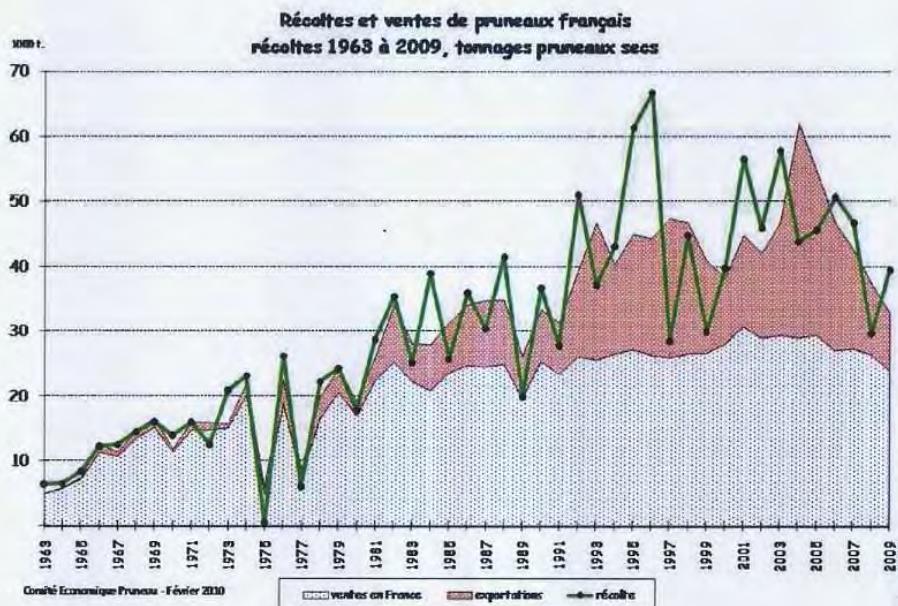
Hormis cette région, d'autres régions (Aude, Hérault, Gard, Corse) sont concernées par le pruneau (6%) mais hors IGP « pruneau d'Agen ».

##### 2. La production

La production annuelle moyenne de pruneaux d'Agen (ratio Q prunes/ Q pruneaux secs =1/3) s'établit entre **30 et 50 000 tonnes** selon les années.

La filière pruneau d'Agen compte environ 1 540 exploitations. La taille moyenne du verger de prunes d'Ente est d'environ 8,5 ha par exploitation. Très rares sont les exploitations de monoculture prune d'Ente. Cette production est souvent associée à soit des céréales, soit à d'autres arboricultures (noisette).

Au sein de l'exploitation, la plupart du temps de type familial, le verger de prunier et la production de pruneau qui se fait souvent sur le lieu même de production, permettent à la fois : une valorisation du foncier agricole (le verger donne toujours une plus value à la propriété), une valorisation de la main d'œuvre familiale et une façon de répartir les risques inhérents à toute production agricole (risques climatiques notamment).



### 3. Le verger

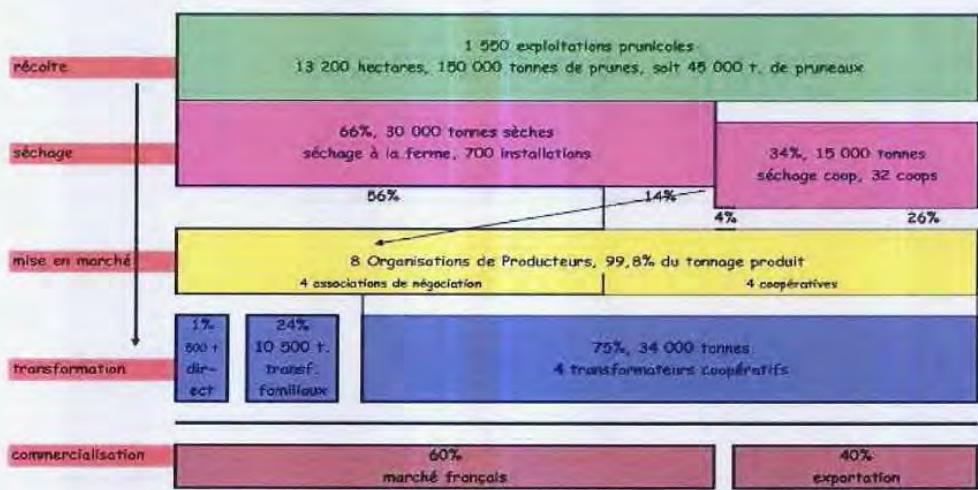
Il occupe actuellement 13 000 ha, plantés de prunier d'Ente issu du croisement au XIIIème siècle du prunier de Damas au prunier local de l'Abbaye de Clairac, située près d'Agen. Ce prunier a été jusqu'à ces dernières années traité spécifiquement quant à sa densité (240 arbres à l'hectare) et sa taille (gobelet).

S'il commence à produire à la 5ème « feuille » il atteint sa pleine production vers l'âge de 8-9 ans (production : 4-5t/ha) jusqu'à 25 ans, puis décline rapidement.

L'âge moyen du verger actuel est de 28 ans.

### 4. Circuit matière et acteurs de la filière

NB : Les pourcentages sont exprimés en % du poids de pruneaux secs



## **5. Une filière structurée sur le plan national et international**

Bâtie autour de représentations de producteurs (AOP nationale/ CEP) et de transformateurs (Chambre syndicale), se retrouvant au sein d'une interprofession le Bureau Interprofessionnel du Pruneau (BIP), la filière pruneau est d'abord une filière structurée, mature, dotée d'une image de marque favorable aussi bien auprès des pouvoirs publics desquels elle a su se rendre autonome (aux aides près).

De plus, une organisation internationale existe : l'International Prune Association (IPA) qui permet aux compétiteurs de se rencontrer tous les deux ans. Elle a permis également pour la première fois en 2007, d'ouvrir un champ de partenariat entre filières californienne et française sur la création d'un nouveau marché en Inde du Sud.

## **6. Les capacités de réaction de la filière ont été anesthésiées sous l'effet d'une aide européenne abondante :**

Le bureau interprofessionnel du pruneau : BIP, organe conçu comme devant être celui du dialogue au sein de la filière pour tout ce qui touche ses acteurs, ne fonctionne plus pleinement, faute de voir réunies les conditions d'un dialogue sincère, équitable, entre l'ensemble de ses acteurs.

A titre d'exemple : au sein de l'interprofession, le secteur coopératif s'est construit un secteur autonome de recherche, développement et marketing, dont Maître Prunille est devenu le fer de lance dynamique et conquérant. Cela a même pu l'amener parfois à engager des actions commerciales hostiles à l'encontre d'autres entreprises au sein de l'interprofession elle-même. Chaque acteur joue donc sa partition pour lui même d'abord, pour le collectif et la filière secondairement.

Il en est de même en matière de communication entre « générique » et « de marque ». Quand la coopérative France Prune ne fait pas figurer sur certains de ses sachets qui pourtant y ont droit la mention : pruneau d'Agen ou issu de pruneaux d'Agen, le choix de privilégier la marque commerciale au détriment de la filière est patent. Banaliser ainsi l'IGP peut favoriser à terme la reconversion de l'outil industriel vers des produits d'origine moins locale, mais moins chers à l'achat, et supportant sans doute la comparaison gustative. Tout du moins faut-il l'espérer... L'opposition d'intérêts est donc réelle, quoique assourdie par le poids des instances.

De fait, la construction coopérative du secteur a atteint ses limites philosophiques. La position de la coopérative principale est devenue hégémonique, l'amenant à penser pouvoir imposer sa loi aux autres acteurs de la filière, comme cela a pu se produire récemment lors d'un appel d'offre avec une grande surface hard discount, aux effets intimidants.

Le montage juridique subtil entre la coopérative et sa filiale, dont les capitaux sont encore à 100% coopératif, mais dont le président n'est pas coopérateur mais le directeur général de la coopérative mère, amène à s'interroger<sup>1</sup>.

Quand le secteur de la transformation était équilibré entre privés et coopérateurs, la filière a montré que malgré cela elle avait l'intelligence de fonctionner avec une vision unanime de l'intérêt général pour la filière. Maintenant qu'une coopérative est largement majoritaire, l'esprit et la pratique devraient, presque plus facilement, rester les mêmes, ce qui n'est plus le cas.

**La filière n'a pas su éviter le vieillissement du verger et la constitution d'une classe de pruniculteurs « à primes ». La moyenne d'âge actuelle du verger est de plus de 28 ans, y**

---

<sup>1</sup> pour la clarté des perspectives que se doit d'ouvrir ce rapport si non pour suspecter en l'instant une quelconque entorse potentielle à l'esprit coopératif et à sa pratique.

compris des parcelles de plus de 50 ans. On rappelle que la production d'un verger taillé en gobelet chute drastiquement au-delà de 25 ans.

Le contexte actuel demanderait d'aboutir rapidement à une inversion de la pyramide des âges du verger, seul moyen de relancer rapidement la production, mais aussi de retrouver de la compétitivité (baisser les coûts de production) pour affronter la concurrence américaine.

**La « modernisation » du verger (700-1 200 arbres/ha, palissé, irrigué) implique un investissement allant de 15 à 25 000 euros par ha** (selon qu'on y inclut ou non la couverture de filets antigrêle, la protection contre chevreuils et sangliers, etc)

De plus, il est **entretenu de manière très aléatoire**, en fonction notamment du type de pruniculteurs (cf. supra § 1.3 sur la production) et de son âge, mais aussi de la démobilisation de certains pruniculteurs en l'absence de visibilité de l'aide future. La taille n'est plus faite à 120 heures/hectare, comme le cahier des charges de l'IGP le fixe, les sols ne sont plus nettoyés, au gyro-broyeur, au mieux qu'une fois par an, les quelques prunes produites ne sont plus ramassées car « cela coûterait plus cher que de les regarder tomber seules ».

**Il est aussi la victime directe de l'effet du découplage :** Le fait de pouvoir toucher les aides sans investir d'argent ni de temps dans le verger a été choisi par nombre de pruniculteurs proches de la retraite qui ont vu là une pré retraite et un moyen conservatoire opportun des droits à produire.

Le mécanisme du découplage n'a pas les mêmes effets sur une culture céréalière rapidement reconvertisible que sur un verger lent à monter en production pour le gobelet, et a fortiori très vieillissant.

La leçon de cette expérience devra être prise en compte lors de la mise en place des nouvelles aides, la voie de la contractualisation apparaît être un opportun contre-feu (cf. infra).

## Annexe 13 : Lettres Préfet au médiateur (03/05/2012), élus (31/05/2012) et CR réunions acteurs



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale  
des territoires  
service Economie Agricole  
Affaire suivie par : Johanne PERTHUISOT  
05 53 69 80 49  
johanne.pertuisot@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen, le 3 mai 2012

Monsieur le Médiateur,

Votre mission de médiation au sein de la filière prunicole du département, engagée depuis octobre 2011, devant s'achever fin juin, vous m'avez présenté un bilan d'étape à mi-parcours de la seconde phase.

Lors de la Journée de la Prune du 15 février dernier, dans la continuité des deux réunions, en juin et décembre 2011, présidées par mon prédecesseur, une feuille de route précise, ciblait 5 points à enjeux pour lesquels il était nécessaire que les acteurs de la filière s'accordent et identifient des actions à engager. Cette feuille de route a été validée par tous les acteurs de la filière sur la base des priorités suivantes :

1. Etre présents sur tous les marchés et notamment à l'export.
2. Adapter la production aux marchés segmentés.
3. Réviser la qualification du pruneau pour « récupérer » une image dégradée du produit.
4. Rechercher un nouvel équilibre au sein de la filière.
5. Créer une interprofession simplifiée et efficace.

Je vous remercie, ainsi que les professionnels, pour le travail réalisé depuis cette journée et pour les avancées enregistrées.

De ce bilan d'étape, je retiens avec satisfaction :

1. **L'attachement de tous les acteurs de la filière à l'existence d'une interprofession forte.** Cette position très claire des producteurs est également affirmée par la chambre syndicale dans son courrier du 20 avril ainsi que dans la position du bureau de France Prune relayée par le courrier électronique de son président en date du 24 avril.
2. **L'existence juridique de la SICA « U2P »** qui a également reçu l'agrément de l'ASP. Son financement et son fonctionnement pour la prochaine campagne (volume pris en charge, lien avec les producteurs et les transformateurs, etc.) doivent néanmoins être précisés.
3. L'accord de tous les acteurs sur le principe de la création d'une « Maison du Pruneau » regroupant toutes les missions aujourd'hui réalisées par le BIP, le CEP et le Syndicat du Pruneau d'Agen, dans un souci d'une meilleure cohérence de celles-ci. Cette structure devrait trouver, à mon sens, pour la fin du mois de juin, une existence juridique et des règles de fonctionnement.

Téléphone : 05 53 69 33 33 - [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)  
1722 avenue de Colmar - 47916 AGEN CEDEX 9  
Horaires d'ouverture : 9h à 12h - 14h à 17h

Je note cependant que certaines thématiques, qui apparaissaient prioritaires pour la filière le 15 février, n'ont apparemment pas connu d'avancées significatives. Je retiens, en particulier, la priorité pour une plus grande présence de la filière sur les marchés, notamment à l'export. Sur ce sujet, je souhaite connaître la position de la filière sur la possibilité, pour les acteurs concernés par l'export, réunis dans une plate-forme commune, d'utiliser les compétences reconnues de l'organisation UBIFRANCE pour développer l'export du pruneau dans les nombreux pays où ils interviennent déjà.

Je m'inquiète également des divergences sur la gouvernance de cette filière (deux ou trois collèges) que révèlent les courriers que j'ai reçus de la part de la Chambre syndicale et du Président de France Prune alors que le principe de deux collèges, représentant autant de métiers, producteurs et transformateurs, me semblait acquis.

Par ailleurs, j'aimerais que la filière mène, en parallèle du développement de l'export, une réflexion sur l'image du produit et la communication générique.

Enfin, dans l'intérêt de la filière, déjà mentionné lors de la journée de la prune, il me paraît incontournable que ces propositions issues des groupes de travail soient actées dans un cadre élargi aux structures professionnelles agricoles, à la chambre d'agriculture et aux élus, notamment des représentants du Conseil régional, du Conseil général et de l'association des maires. Aussi, je vous suggère de réunir rapidement un comité de pilotage permettant de poursuivre le travail déjà entamé depuis deux mois et demi et de consolider ces premiers résultats.

Dans la perspective d'une nouvelle réunion devant les pruniculteurs fin juin, je souhaiterais qu'un bilan de travail réalisé au sein de la filière et du comité de pilotage me soit présenté début juin.

Je vous réitère la motivation, le soutien et la disponibilité des services de l'Etat dans l'accompagnement de cet ambitieux chantier de renouveau de la filière prunicole, défi qui ne pourra néanmoins se réaliser sans la totale implication des professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Médiateur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Marc BURG

Monsieur Christian TAUPIAC  
Médiateur « filière Pruneau »  
Conseil Général de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER)

Copie adressée pour information à :

- Monsieur le président du Bureau national Interprofessionnel du Pruneau
- Monsieur le président de l'AOP nationale « Comité Économique du Pruneau »
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne
- Monsieur le président du Conseil Général de Lot-et-Garonne
- Monsieur le président du Conseil Régional
- Monsieur le président de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale  
des territoires  
service Economie Agricole  
Affaire suivie par : Johanne PERTHUISOT  
tél 05 53 69 80 49.  
[johanne.perthusot@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:johanne.perthusot@lot-et-garonne.gouv.fr)

Agen, le 31 mai 2012

Monsieur le Président,

A votre demande, nous avons échangé sur les difficultés et les perspectives de la filière pruneau le 15 mai dernier.

Je soumets à votre relecture un projet de compte-rendu de nos échanges sur lequel je vous prie de bien vouloir me signifier s'il est fidèle aux propos tenus

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Marc BURG

Monsieur Jean-Luc JAGUENEAU  
Président de l'union coopérative France PRUNE

Téléphone : 05 53 69 33 33 - [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)  
1722 avenue de Colmar - 47916 AGEN CEDEX 9  
Horaires d'ouverture : 9h à 12h • 14h à 17h



PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Compte Rendu  
Audience de France Prune auprès de  
M. le Préfet de Lot et Garonne  
15/05/2012

M. le Préfet de Lot-et-Garonne a reçu, à leur demande, les représentants de France Prune (M. JAGUENEAU président, M. POMIES membre du bureau, M. PICARD PDG de Maître Prunille) en présence du médiateur (M. TAUPIAC) et de la DDT (M. CAZOTTES et Mme PERTHUISOT).

M. JAGUENEAU a sollicité ce rendez-vous car il craint une incompréhension majeure sur la position actuelle de France Prune et souhaite une explication transparente notamment au regard des attendus de M. le Préfet rappelés dans son récent courrier au médiateur.

L'origine des difficultés est liée à la modification des équilibres commerciaux. Il rappelle que les transformateurs ont perdu des marchés face aux chiliens et californiens pour des raisons de compétitivité (parité euro/dollar, productivité des vergers). En 20 ans la France est passé de 53 000 t de vente (dont 25 000 t à l'export) à 38 000 t (dont 11 000 t à l'export), alors que dans le même temps les chiliens sont passés de 10 000 t à 87 000 t vendues. Le pruneau chilien est de bonne qualité et se dénoyaute plus facilement que le pruneau d'agen, ce qui est essentiel pour les marchés européens.

Face au questionnement du préfet sur la vision de l'avenir de la filière, M. PICARD répond en exposant un plan en 3 temps, qui suppose encore quelques années difficiles (3/4):

- relifting nécessaire des outils de transformation (s'achève pour Maître Prunille)
- rationaliser et améliorer le séchage (grosse capacité, atomisé) : démarrage
- rajeunir le verger : à faire, complexe.

Cependant, le pruneau a des atouts incontestables (produit avec DLUO longue, beaucoup de pays où il n'est pas consommé, nouveaux débouchés possibles, prix faible par rapport aux autres fruits secs) qui permettent de croire à l'avenir de cette filière.

M. PICARD explicite le refus de Maître Prunille de travailler avec les autres transformateurs français sur une plate forme commune d'export : les tailles d'entreprise sont trop différentes pour avoir des stratégies communes (« on a la taille pour absorber COTOLOT pas pour travailler avec »), de même les produits proposés sont trop différents, Maître Prunille proposant actuellement une gamme de produits quand les autres sont encore au vrac. Il ne souhaite pas rencontrer le directeur d'UBIFRANCE avec ses concurrents transformateurs, car ceci reviendrait à mélanger les intérêts communs de la filière avec les stratégies commerciales des entreprises.

M. JAGUENEAU complète en précisant que si l'entreprise coopérative a gagné de l'argent, les producteurs en ont perdu. L'histoire montre qu'il est possible d'augmenter les prix de vente au consommateur, cependant il faut que les producteurs se professionnalisent et produisent à moindre coût. Le rajeunissement du verger est obligatoire.

Le Préfet rappelle que l'Etat n'est pas un compétiteur économique et qu'il n'est pas en situation d'imposer les règles relevant de relations contractuelles. Concernant l'export, il y a un souhait affiché

des acteurs professionnels de le développer. Dans ce cadre, le Préfet demande aux acteurs de rencontrer le directeur régional d'UBIFRANCE, structure qui a les compétences et les outils en matière d'export, qui a déjà aidé d'autres filières et qui peut donc donner aux professionnels du pruneau son analyse et ses conseils. Il souhaite donc que Maître Prunille fasse preuve d'ouverture et accepte cette analyse gratuite d'un tiers compétent, qui sera certainement concordante avec la sienne. Il est important dans le cadre de la médiation que l'analyse d'UBIFRANCE sur l'export du pruneau « en général » soit conduite avant la fin de la médiation devant tous les acteurs de la filière.

Le préfet rappelle qu'il s'est engagé devant les producteurs lors de la journée de la Prune à revenir vers eux pour faire un bilan de la déclinaison de la feuille de route proposée par le médiateur et validée par tous le 15/02. Il tiendra ses engagements et expliquera point par point ce qui a été fait ou non et pour quelles raisons.

M. POMIES conclut qu'il n'y a pas de problème pour rencontrer le directeur d'UBIFRANCE avec les autres transformateurs mais que la « chasse en meute » est incinvisageable.

Le Préfet poursuit sur le thème de la communication générique. Le problème n'est pas tant financier que l'absence d'une stratégie, qui reste à bâtir par les professionnels.

Le problème central reste, enfin, la gouvernance, que l'Etat ne souhaite pas imposer mais faciliter. Au vu des récents écrits, tous les acteurs sont favorables au maintien d'une interprofession, mais l'impossibilité des professionnels à trouver un compromis interroge. La récente (14/05) position de France Prune est une base intéressante sur laquelle il faut bâtir.

M. PICARD rappelle qu'en 2007, ils ont fait des propositions précises sur la communication générique et la communication de marque ; celles ci ont été confirmées par un audit qui n'a jamais été valorisé. Sur la gouvernance, Maître Prunille a demandé à avoir au sein de l'interprofession une place cohérente avec son poids commercial et le niveau de cotisations versées (1,5M€). Il souhaite un mode de décisions qui évite l'unanimité sclérosante mais également le poids trop fort de Maître Prunille. D'une proposition initiale de majorité au 2/3 ils ont avancé vers les autres en acceptant les 3/4. Il souhaite, par ailleurs, une limitation du nombre des membres et des réunions pour une meilleure efficacité.

Le Préfet conclut en rappelant que le médiateur va proposer une gouvernance rapidement, qui ne conviendra pas forcément à tous, mais que les structures ne doivent pas se bâtir autour des intérêts personnels des hommes, mais de l'intérêt général de la filière. Il ne souhaite pas une proposition trop précise, qui règle tout dans le détail, il rappelle que la médiation a un coût important pour l'Etat. La position de l'Etat est la suivante :

- affirmation de la filière (dans une dimension encore inconnue)
- une gouvernance à 2 collèges, celui des transformateurs devant intégrer Maître Prunille en respectant son poids économique ,et accepter des règles de majorité (2/3 ou 3/4) sauf pour des sujets pouvant mettre la filière en défaut (règle de l'unanimité)
- une maison du pruneau rassemblant les forces vives de la filière.

La proposition du médiateur sera soumise aux professionnels puis au préfet. La synthèse sera transmise officiellement début juin aux instances professionnelles (BIP, CEP) pour qu'elles se positionnent dessus lors de leurs assemblées générales de juin.

Le Préfet reviendra devant les pruniculteurs courant juillet en fonction de l'avancement de la feuille de route.

DDT, le 22 mai 2012



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale  
des territoires  
service Économie Agricole  
Affaire suivie par : Johanne PERTHUISOT  
05 53 69 80 49.  
[johanne.pertuisot@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:johanne.pertuisot@lot-et-garonne.gouv.fr)

Agen, le 31 mai 2012

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir répondu présent à mon invitation à partager avec le médiateur l'avancement de son travail au sein de la filière pruneau ; celui-ci devant s'achever fin juin 2012.

Je vous prie de trouver, ci-joint, un projet de compte-rendu des échanges qui ont eu lieu le 15 mai dernier sur lesquels je vous saurus gré de me faire part, le cas échéant, de vos observations.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,  
*de mes remerciements,*

*Le dossier progresse . . .*

Le préfet,

  
Marc BURG

Monsieur Pierre CAMANI  
Président du Conseil Général  
Sénateur de Lot-et-Garonne

Téléphone : 05 53 69 33 33 - [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)  
1722 avenue de Colmar - 47916 AGEN CEDEX 9  
Horaires d'ouverture : 9h à 12h - 14h à 17h



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale  
des territoires  
service Economie Agricole  
Affaire suivie par : Johanne PERTHUISOT  
tél 05 53 69 80 49.  
johanne.perthusot@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen, le 31 mai 2012

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir répondu présent à mon invitation à partager avec le médiateur l'avancement de son travail au sein de la filière pruneau ; celui-ci devant s'achever fin juin 2012.

Je vous prie de trouver, ci-joint, un projet de compte-rendu des échanges qui ont eu lieu le 15 mai dernier sur lesquels je vous saurais gré de me faire part, le cas échéant, de vos observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Avec mes remerciements,*

Le préfet,

  
Marc BURG

Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR  
Président de l'Amicale des maires  
de Lot-et-Garonne  
Député – maire d'Agen

Téléphone : 05 53 69 33 33 - [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)  
1722 avenue de Colmar - 47916 AGEN CEDEX 9  
Horaires d'ouverture : 9h à 12h - 14h à 17h



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale  
des territoires  
service Economie Agricole  
Affaire suivie par : Johanne PERTHUISOT  
05 53 69 80 49.  
[johanne.pertuisot@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:johanne.pertuisot@lot-et-garonne.gouv.fr)

Agen, le 31 mai 2012

Monsieur le Président,

Je vous avais convié par courrier du 2 mai à participer à une réunion d'échanges avec le médiateur sur l'avancement de sa mission au sein de la filière pruneau.

Je vous prie de trouver, ci-joint, un projet de compte-rendu des échanges qui ont eu lieu le 15 mai dernier sur lesquels je vous saurais gré de me faire part, le cas échéant, de vos observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Mme le préfet,*

Le préfet,

*Marc BURG*

Monsieur Alain ROUSSET  
Président du Conseil Régional  
d'Aquitaine

Téléphone : 05 53 69 33 33 - [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)  
1722 avenue de Colmar - 47916 AGEN CEDEX 9  
Horaires d'ouverture : 9h à 12h - 14h à 17h



## PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

### Compte Rendu Point d'étape de la médiation avec les élus 15/05/2012

A l'invitation du préfet, le médiateur a rencontré les élus locaux en présence de la DDT (F. CAZOTTES et J. PERTHUISOT). Etaient présents des représentants de l'association des maires (M. LAPOUGE maire de St Georges et M. LACAM maire de Courmon) et du Conseil Général (M. GOUGET et Cécile INSERRA, directrice de l'agriculture). Le Conseil Régional était absent.

Ce point d'étape fait suite à une première présentation aux élus le 3 février 2012 des constats du médiateur et du projet de feuille de route. Celle-ci avait alors reçu l'aval des élus et avait été validée par la profession lors de la Journée de la Prune du 15 février 2012.

Le médiateur rappelle quelques points de son constat :

- les dirigeants ont perdu de vue que pour faire avancer la filière il faut avoir une idée précise de là où on veut aller,
- l'intérêt de la coopération a été oublié au profit de l'intérêt personnel,
- les producteurs ont démissionné de leur rôle et sont devenus des « livreurs de prunes »,
- Responsabilité de tous : les producteurs qui chuchotent mais ne disent rien ouvertement pour aider leurs dirigeants, des syndicats et organisations professionnelles qui informent mal,
- Intérêt du maintien de la filière (nb d'emplois : 10 000, qualités nutritionnelles du produit),

Le comité de direction du BIP du 14 mai a confirmé la blocage de la filière avec l'impossibilité de voter un budget, suite à l'intervention du PDG de Maître Prunille qui a rappelé son courrier d'il y a 18 mois annonçant l'arrêt de sa participation au BIP en l'absence de rénovation de la gouvernance.

En l'absence de propositions constructives des acteurs professionnels, le médiateur a donc décidé de faire une proposition d'organisation de la filière dans les jours à venir, proposition sur laquelle il souhaite l'avis des élus. Par ailleurs, il souhaite leur avis sur leur participation à un comité de pilotage de la phase finale de la médiation qui doit se terminer fin juin.

Les élus ont validé la constat du médiateur en ajoutant certains points :

- Le pruneau n'étant pas un produit de 1<sup>re</sup> nécessité, la qualité du produit est un facteur essentiel de vente, or elle n'est pas toujours présente. Les producteurs ne retrouvent pas la qualité de leurs prunes dans les sachets de pruneaux.
- La filière était historiquement très riche, aujourd'hui la perte importante de valeur ajoutée du produit fait craindre un arrêt de cette production pour beaucoup d'agriculteurs,
- Interrogations des producteurs sur l'utilisation faite des cotisations jugées trop importantes. Justification des 4 OP ?
- Communication : il ne faut pas négliger le « fond de commerce » du pruneau qui reste les personnes âgées, or les nouveaux spots TV ne sont pas adaptés pour eux .
- Réformer la technique : les techniciens des OP sont plus des administratifs, ils ne donnent que peu d'appui de terrain au producteur, à l'inverse de ceux du BIP qui aujourd'hui limitent cet accompagnement à la demande des OP

**La proposition de gouvernance du médiateur s'appuyant sur les principes directeurs suivants recueille l'aval des élus :**

- capacité donnée à tous les acteurs de s'exprimer
- prise en compte objective du poids économique des acteurs (ha vergers / tonne pris en charge)
- logique métier conditionnant une gouvernance à 2 collèges (producteur/transformateur)
- la nécessité de séparer dans deux entités différentes les sujets sensibles et ceux d'intérêt commun : le BIP traitant uniquement de l'intérêt commun, le CNIPE restant un lieu de négociation des sujets plus sensibles (accord interprofessionnel, prise en charge de la récolte),
- Une maison du pruneau, simple, lisible dans un lieu restant à déterminer

Concernant le comité de pilotage (renommé comité de suivi en séance), son utilité recueille l'unanimité. La présence des élus en son sein est jugée nécessaire, car ces derniers ne siègent dans aucune instance professionnelle et ignorent donc la stratégie qui peut résider derrière des demandes d'appui financier qui leur sont ensuite transmises.

Une ébauche de ce comité de suivi est collectivement proposée :

- 3 élus (1CR, 1CG, 1 ou 2 maires)
- administration territoriale
- administration nationale
- banques
- médiateur
- 3 professionnels (1 interpro, 1 producteur, 1 transformateur)

DDT, le 22 mai 2012